



La Lettre n° 86



Dossier :
Mesures
compensatoires

SOMMAIRE

- p.3 Vie associative :
L'Assemblée Générale
- p.9 Actualités :
Des séjours de vacances
pour tous les enfants !!!
- p.9 Lu pour vous :
Ces écoles qui rendent nos
enfants heureux
- p.10 Actualités :
Lyon, du 5 au 7 mars 2013 :
Assises Nationales de l'EEDD
- p.11 Dossier :
Mesures compensatoires
- p.22 Curieux de Nature :
Deviens un «Génieécologique»!
- p.23 Actualités :
Droit à la différence avec les
Ecologistes de l'Euzière
- p.24 Actualités :
Les Rendez-vous des Garrigues
- p.25 Actualités :
L'outil pédagogique en EE :
Kesako ?
- p.26 Actualités :
Remise du Label Collège
Durable au collège Las Cazes
- p.27 Vie associative :
Le monde des abeilles
Les volcans
- p.28 Calendrier de nos activités

Le printemps, même si le millésime 2013 est un peu particulier (mais on ne se plaindra pas de la pluie - et d'ailleurs à qui pourrait-on se plaindre ?), est là.

Après un hiver difficile pour les finances de l'association, le dynamisme de ses adhérents, de ses sympathisants, de ses salariés, devrait nous permettre de passer ce cap délicat sans remettre en cause l'essentiel : rencontrer des gens, convaincre de l'intérêt de prendre en compte les paysages, le patrimoine naturel, le développement économique basé sur le respect et la valorisation des ressources des territoires.

Et sur ce point, l'association est à plein régime : animations, études, programmes de restauration d'espaces naturels, projets de mise en valeur de sites, formations, sorties en tous genres, avec toujours plus de partenariats et des savoir-faire reconnus et appréciés.

L'Economie Sociale et Solidaire, dans laquelle nous nous inscrivons depuis plus de 30 ans, est, dans ces périodes de crise, le seul secteur qui demeure stable, voire en progression.

Cela veut dire que le travail mutualisé, centré sur les services à rendre et l'utilité sociale des projets, apparaît aujourd'hui comme une véritable alternative aux dérives du tout-fric.

Malgré les difficultés, les Ecologistes de l'Euzière sont des gens disponibles et volontaires. Ils croient en des jours meilleurs.

Le dossier de la présente lettre est consacré à tout ce qui se passe aujourd'hui pour tenter d'oeuvrer pour le patrimoine naturel, après tant d'années où la vie des hommes a agi uniquement contre.

Vous découvrirez la complexité des procédures, des techniques et les questions plus fondamentales et éthiques que cette nouvelle posture fait apparaître.

Nous y sommes engagés, à la fois avec prudence et conviction, avec ténacité et humilité.

Jean Paul SALASSE,
Directeur

Si vous le souhaitez,
vous pouvez soutenir l'association !!!

Votre soutien peut s'exprimer de différentes manières:

- un don ;
- une souscription au Contrat d'Apport Associatif (CAA) ;
- la diffusion et la promotion de nos ouvrages et activités dans vos réseaux ;
- l'implication bénévole dans nos actions (stands, animations, commissions...).

N'hésitez pas à nous contacter:
04 67 59 54 62 ou euziere@euziere.org

Crédit photo

Photos Ecologistes de l'Euzière à l'exception de:
- page 10 : photo Réseau Ecole et Nature ;
- page 26 : photos Conseil Général de l'Hérault.

La Lettre, bulletin des Ecologistes de l'Euzière.
Rédaction et ligne éditoriale assurées par les membres de la commission communication.
Ont collaboré à ce numéro: les membres du Conseil d'Administration, les adhérents, les salariés...

Les Ecologistes de l'Euzière
Domaine de Restinclières 34730 Prades-le-Léz
Tél : 04 67 59 54 62
euziere@euziere.org - www.euziere.org



L'Assemblée Générale de l'association a eu lieu le 13 avril à la Maison des étudiants de l'Université Montpellier 2.

Vous trouverez ci-dessous le rapport moral et financier suivi de morceaux choisis du compte rendu d'activités de l'association.

Rapport moral

Présenté par Sylvie-Hurtrez, co-présidente, aux noms des trois co-présidents

L'année 2012 a été riche en projets et en actions. Les Ecologistes de l'Euzière sont partout demandés et toujours plus reconnus et appréciés. Dans les projets et activités phare de l'association, on peut citer de façon non exhaustive le projet garrigue avec l'Atlas des garrigues qui sera publié cet automne, le gros travail avec ASF autour du dédoublement de l'A9, les Documents d'Objectifs du causse d'Aumelas et du Lampy, l'édition de « Sortir », l'accompagnement des Collèges Durables... Le tout réalisé avec un grand professionnalisme et l'amour du travail bien fait. On peut être fier des productions et des actions de l'association et du souci constant de pédagogie à l'égard de tous nos publics

Mais paradoxalement, les finances ne suivent pas. Ce n'est pas la première fois que les Ecologistes de l'Euzière se retrouvent dans une situation financière critique. Mais cette fois-ci, le choc a été rude, d'autant que nous ne l'avions pas suffisamment anticipé. L'ampleur du déficit n'ayant pu être évaluée qu'à la clôture des comptes, début mars.

La trésorerie mise à mal ne nous permet de payer nos dettes et surtout les salaires qu'avec des retards qui vont en s'aggravant. La réaction a été bien sûr vive et immédiate : l'équipe et le bureau se sont employés à chercher (et à trouver) des

solutions.

Parmi les mesures les plus importantes, on peut citer :

- la négociation avec les banquiers et l'AIIRDIE (organisme de l'économie sociale et solidaire qui nous prête de l'argent) pour obtenir des facilités de trésorerie : découverts, décalage de remboursements...

- le travail avec les commanditaires pour percevoir un acompte plus conséquent dès l'engagement des commandes.

- le Contrat d'Apport Associatif (CAA) : nous pouvons tous y participer. C'est un prêt qui sert à remettre à flot la trésorerie en alimentant le fonds de roulement. Hier soir, veille de l'AG, nous en étions à 17 300 € supplémentaires qui s'ajoutent aux apports 2012 (11 500 €).

Le reste sera détaillé plus tard dans l'intervention de Jean-Paul

Nous tenons à remercier l'équipe salariée d'avoir fait de gros efforts pour maintenir le vaisseau à flot et poursuivre avec constance le travail de qualité qu'elle mène même dans ces circonstances.

Parallèlement à cette mobilisation, avec l'appui de notre commissaire aux comptes, un gros travail a été fourni par Karine Leboeuf, Nicolas Manceau, Michelle Cornillon et Jean-Paul Salasse pour mettre en place un outil de gestion financière permanent donnant un meilleur pilotage de la trésorerie. Nous avons établi des budgets prévisionnels « raisonnables » pour 2013 et 2014.

L'an dernier nous avons annoncé la mise en chantier d'une réflexion sur l'avenir de l'équipe pour anticiper des départs à la retraite importants pour l'association. Ce travail a bien avancé, cependant les récentes urgences nous ont conduit à le ralentir. Parallèlement, nous souhaitons lancer une réflexion transversale entre l'équipe et les adhérents pour mettre à jour notre « gouvernance », afin de l'adapter au mieux à notre projet et à la bonne prise en compte de la parole et de l'implication de tous.



Rapport financier

Présenté par Jean Burger co-président et complété par Jean-Paul Salasse

-Le compte de résultat :

Entre l'activité de 2011 et celle de 2012, nous pouvons constater une augmentation de 50 000 euros. Ce qui représente une progression de 14%. Une augmentation qui serait remarquable s'il n'y avait pas cet écart de 69 115 € entre les produits et les charges : nous avons donc trop dépensé et pas assez gagné... Du côté des produits tous les secteurs sont en progression et les financements publics également, mais insuffisamment par rapport aux charges, avec la masse salariale qui pèse lourdement et que nous avons mal anticipée.

- Le bilan

Il indique notre « richesse » à la fin de l'exercice : et nos fonds propres sont au plus bas, malgré les 11 500 € du CAA de 2012. Les emprunts qui ont été souscrits le sont essentiellement pour les publications.

Jean-Paul Salasse, directeur de l'association, prend alors la parole pour nous donner quelques explications sur la situation financière de l'association.



- Le projet Garrigue, projet dont nous sommes fiers et que nous portons par choix. Entièrement soumis aux financements publics, il a beaucoup coûté l'année passée à l'association car les financements escomptés ne sont pas tous arrivés.

Nous serons bientôt informés de la disponibilité des fonds publics pour 2013. De plus, le collectif des Garrigues doit voir le jour courant mai avec les postes nécessaires à son animation. Ainsi progressivement, le coût du projet ne serait plus assuré par l'association mais bien par le collectif.

- Un seul livre a été édité en 2012. Bien que la quantité de livres vendus soit significative (25 livres sont expédiés chaque jour), l'exigence d'un produit de qualité coûte cher à la conception et les finances publiques n'alimentent plus suffisamment le secteur édition. De ce fait, nous avons abandonné plusieurs idées d'ouvrages. Nous ne pouvons pas continuer à produire dans les conditions financières telles qu'elles le sont aujourd'hui.

- L'organisation générale joue aussi un rôle dans la situation actuelle. En faisant le bilan des heures travaillées et des heures vendues, nous constatons que nous dépassons trop. C'est-à-dire trop peu d'heures sont rémunérées par rapport au temps réel que nous prend chacune de nos missions. Sur les 500 000 € du secteur des études naturalistes cela se voit vite... Ce qui explique en partie ce constat est l'exigence accrue de

l'État depuis ces quelques dernières années, sans qu'il soit envisageable d'augmenter le temps vendu au maître d'ouvrage : en résumé, il faut en faire plus pour la même somme !

Ainsi, sur le Causse d'Aumelas nous avons cartographié 10 000 ha en 50 jours ! Un travail remarquablement efficace mais pourtant incompressible dans le temps.

À cela s'ajoute l'allongement des durées de paiement. Les collectivités qui nous font des commandes ont elles-mêmes des difficultés de trésorerie et cela ne facilite pas la situation.

Jean-Paul termine en soulignant la responsabilité collective de l'équipe de direction et du bureau face à cette situation et souligne cependant que tout est mis en œuvre pour en sortir. Il présente ensuite le budget prévisionnel 2013 qui à cette période de l'année, est au plus proche de la réalité et devra nous permettre de faire face à nos engagements de redressement de la situation.

Monsieur Jean Périer, le Commissaire au Comptes, présente son rapport : sa conclusion est une certification sans réserve. Il faut continuer à mobiliser toutes les forces pour que les ressources financent l'activité de l'association.

Jean Burger remercie Monsieur Périer pour sa disponibilité et ses conseils éclairés suite à la procédure d'alerte qu'il avait lancée. Ses préconisations ont été mises en œuvre et un suivi régulier sera effectué.

Votes : 55 adhérents sont présents ou représentés

- le rapport moral est adopté à l'unanimité. Le rapport financier est adopté par 43 voix (12 abstentions)

- Renouvellement du CA : les membres du CA sont désignés pour trois ans, cette année cinq personnes sont renouvelables et sont élues :

Odile Fossati, administratrice tient toujours à contribuer aux prises de décisions du CA.

Jean Burger, co-président, qui ne compte pas quitter le navire. Il souhaite continuer à s'investir toujours plus pour redresser la barre.

Marc Seguin, administrateur trouve un intérêt tout particulier, personnel et professionnel à mobiliser de son temps pour participer à l'évolution de l'association.

Dominique Vaché, ancienne présidente et aujourd'hui administratrice souhaite renouveler son mandat et toujours soutenir l'association.

Jean-Marie Wotan, administrateur, s'occupe de la vie associative depuis plus de trente ans et c'est pas aujourd'hui qu'il souhaite arrêter!

Florence Thorez a démissionné du CA.

Tous les renouvellements sont acceptés. Nous sollicitons en vain les adhérents pour de nouvelles candidatures.

L'équipe

Quelques mouvements au sein de l'équipe en 2012:

- Au printemps dernier Thibaut Jovet et Yann Gauvrit sont venus renforcer le secteur animation en CDD ainsi qu'Anna Roché en Service Civique.

- Au secteur études, Emelyne Aupy ..., et Marion Bottollier-Curtet... ont été embauchées en CDD, Clément ... en Service Civique et Elsa Marangoni en contrat pro.

Rapport d'activités

La vie associative est toujours plus active avec une nouveauté fin 2012 : David Sautet et Maud



Petitot (salariés) ont lancé l'idée des mercredis et dimanches faune. Sur le même principe que les brins de botanistes, l'objectif est de travailler sur des groupes faunistiques, de partir en quête des indices, de dépiater des pelotes de réjections...

Les sites internet :

L'extranet qui s'est vu quelque peu remodelé et surtout l'intranet a subi de profondes modifications. Ce dernier sert au fonctionnement et à l'organisation de l'équipe, du bureau, du CA et des adhérents. Il existe un lien pour rentrer les données naturalistes, géoréférencées ; un lien vers gallery : lieu où l'on peut déposer des « miniatures » de nos images, chacun peut en ajouter et les utiliser (dans un but non lucratif mais ça va de soi!).

Cette espace s'enrichira si vous y apportez vos contributions. Il existe un code et un mot de passe pour l'accès à ce site (contacter John ou Marie).

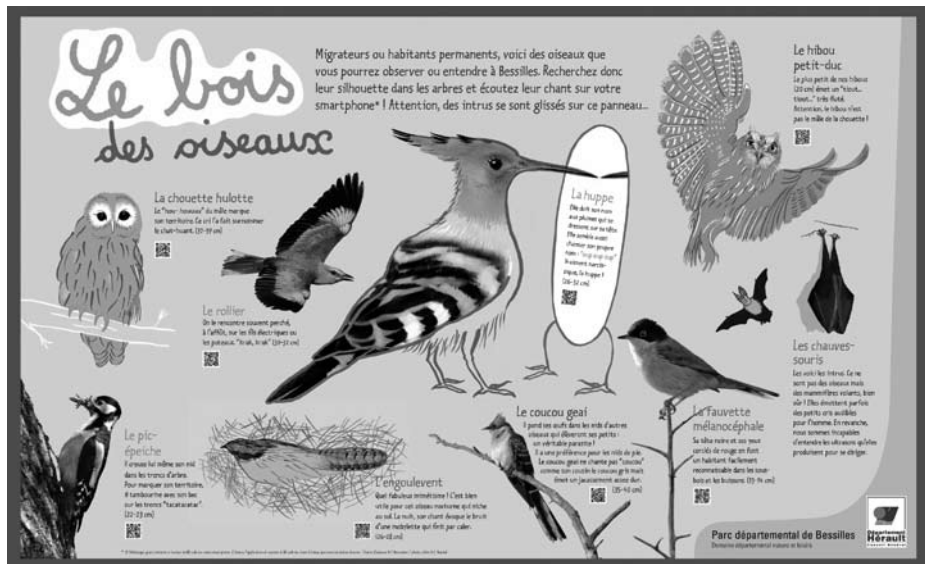
La Lettre

Depuis plus d'un an et demi, un petit groupe de personnes s'organise, sous la houlette de Marie Emorine, pour améliorer la Lettre. On peut noter les changements importants de forme, de contenu, d'organisation en rubriques. En effet, un « chemin de fer » a été défini et nous le respectons afin de donner une cohérence, une suite logique à chacune d'entre elles. Chaque Lettre contient un dossier dont la rédaction est dirigée par un permanent et/ou un adhérent.

Ce travail de fond et d'écriture demande un peu de temps... Aujourd'hui le groupe s'amenuise et semble perdre en énergie, bien que nous respectons toujours nos objectifs. N'hésitez à nous rejoindre, à nous apporter vos remarques.

Le secteur Interprétation

Le travail réalisé pour le parc départemental de Bessilles, nous a conduit à innover en terme de média utilisé. En effet pour un des panneaux d'interprétation du patrimoine naturel nous avons utilisé les QR Codes (type de code barre en deux dimensions) qui permettent



aux Smart phone d'ouvrir une page internet sur laquelle les chants des oiseaux peuvent être écoutés. Attention... les écolos se mettent au goût du jour!

Le secteur Animation

Une nouveauté à la Toussaint 2012, initiée par Anna Roché : le camp « En-quête de Garrigue ». Un camp sans nuits, d'une durée de 6 jours pour des 11-14 ans sur le domaine de Restinclières, encadré par deux animateurs. Le travail pédagogique réalisé se base sur la pédagogie de projet. Une réussite à renouveler.

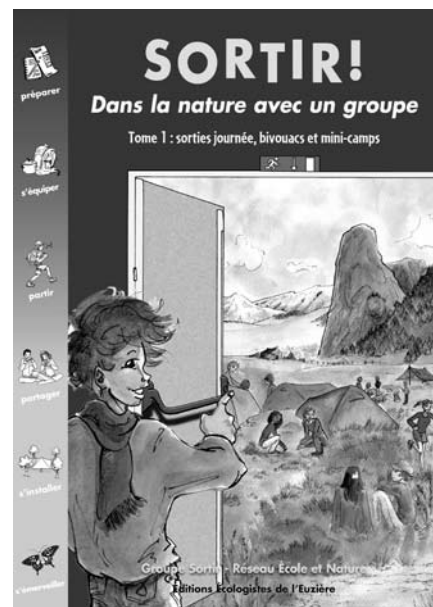
Une orientation du camp Ados, un peu nouvelle... L'idée de construire des cabanes pour faire son propre camp est une idée qui a émergé dans quelques têtes d'animateurs ou de directeurs qui sont passés sur ce séjour. Mais sa conception et sa mise en oeuvre ont vu le jour l'été dernier avec la contribution d'Hervé Durand qui héberge les séjours d'été sur ses terres.

En effet, l'objectif est de monter un projet sur du long terme, valorisable pour Hervé tout en permettant aux ados d'acquérir du savoir-faire (techniques de construction) et du savoir-être (autonomie, être en groupe). D'où cette étroite relation indispensable entre l'équipe d'animation et Hervé.

Le secteur Editions

« Sortir ! », dans la série technique et illustré a été rédigé collectivement par le groupe « Sortir ! » issu du

Réseau Ecole et Nature (Le Merlet, Vieil Audon, EE 64, EE, ...). Des trucs et astuces pour sortir, les points phare de la législation sont mis en avant.



Le secteur Formation

Nous sommes demandés par l'Atelier Techniques des Espaces Naturels (ATEN), les espaces verts de la ville de Montpellier, les Masters, les structures de formation...

Nous assurons des formations en botanique, des formations en animation et autres dans lesquelles nous pouvons parfois appliquer la pédagogie de projet. L'objectif est d'utiliser une pédagogie active où l'apprenant est au centre de son apprentissage.

Par exemple les gardes de parcs en formation continues sur l'animation doivent, après une journée de

théorie, réfléchir et mener une animation devant un public défini. Un autre exemple, le stage de botanique réalisé pour l'ATEN: après une journée de « classe » en salle, c'est sur le terrain que les stagiaires s'exercent, à partir de leurs besoins, ils développent un projet les jours suivants.

Le secteur Etudes naturalistes

Face à un carnet de commande qui se remplit correctement nous devons analyser les causes d'un dépassement important en 2012 (plus d'heures de travail réalisées que d'heures facturées). S'habituer à vivre dans un monde plus concurrentiel et réussir à stabiliser rapidement les méthodologies sur les nouvelles missions.

Parmi les nombreuses et diverses missions que nous menons, certaines reflètent concrètement les réalités du marché.

- le diagnostic écologique d'une partie du site Natura 2000 « Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas » pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault a engendré un gros travail de terrain, qui implique un travail de bureau conséquent: cartographie des habitats naturels, analyse télémétrique, définition des objectifs de gestion du site.

La définition des enjeux faunistiques et floristique d'un espace voué à se métamorphoser en terrain de golf (Saint-Hilaire de Brethmas). Haut degré de complexité de l'étude de par la logique des acteurs concernés (DREAL, aménageurs, écologistes...), de par la législation, de par le contexte économique... Toute la difficulté réside dans le fait d'être « pris à partie », de travailler sur des projets qu'on ne cautionne pas mais pour lesquels on se doit d'être impartial.

- le projet de déplacement de l'autoroute A9.

Maud Petitot nous a présenté la demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées dans le cadre du déplacement de l'A9 au droit de Montpellier.

On appelle communément ce dossier un « dossier CNPN » pour Conseil National de Protection de

la Nature, instance sollicitée par la DREAL pour émettre un avis.

Le maître d'ouvrage du projet est ASF (Autoroutes du Sud de la France) et le maître d'œuvre est Ingerop.

Nous travaillons depuis 2008 avec ASF pour l'élaboration des dossiers réglementaires (dossier loi sur l'eau, dossier d'incidences Natura 2000 et dossier CNPN).

En 2012, nous avons travaillé à la rédaction du dossier CNPN (environ 400 pages).

Le dossier a été présenté à une commission faune puis à une commission flore du CNPN à la Défense à Paris en février 2013.

L'objectif était de démontrer que tous les enjeux habitats, faune, flore ont bien été pris en compte et qu'un gros travail de réflexion a été mené afin de réduire les impacts. Malgré cela un impact résiduel existe. Il devra être compensé via la mise en place de mesures compensatoires (restauration de 60 ha de garrigue + 5 ha de ripisylve + création de 3 mares).

Les étapes suivantes sont :

- la mise en œuvre des mesures compensatoires et tout d'abord la recherche de parcelles à acquérir puis à restaurer.

- le suivi du chantier de l'A9 (2013-2017).

Le projet Garrigue

Le futur du projet Garrigue a été énoncé dans les premiers discours

de l'AG (création du Collectif en mai et sortie de l'Atlas des Garrigues en novembre prochain).

Sept ans de réflexion et de mise en place d'un projet transversal et structurant : croisement des compétences, ancrage territorial...

Les réalisations: des outils d'animation autour des garrigues (expo...), une encyclopédie vivante en ligne sur les garrigues, des rendez-vous des garrigues réguliers, l'animation d'un réseau, un colloque biennal...

Un travail réalisé par deux membres de l'équipe soutenu par de nombreux bénévoles !

Une aventure collective

À travers l'ensemble de ces exemples de missions, d'actions menées par les permanents, par les adhérents, par les salariés accompagnés de bénévoles par les bénévoles accompagnés de salariés, on peut entrevoir une véritable aventure humaine.

Certes avec des épisodes difficiles, mais qui permettent au final de renouveler nos questionnements en terme de gouvernance, de choix stratégiques... de trouver des solutions pour faire mieux, grandir...

Et puis... sans vouloir banaliser la situation n'est-il pas normal de traverser des moments difficiles ? Moments que l'association a déjà vécus et dont elle est ressortie d'autant plus forte.

Marie Dherbomez,
Administratrice,
avec la contribution
des permanents

Problèmes de trésorerie?



Les Ecologistes de l'Euzière

Bilan au 31/12/2012

ACTIF	Valeur brute au 31/12/12	Amort. et provisions	Valeur nette au 31/12/12	Valeur nette au 31/12/11	PASSIF	Avant mouvements	Mouvements	Au 31/12/12	Au 31/12/11
IMMOBILISATIONS									
Immobilités incorporelles	540 271,05	414 257,62	126 013,43	135 905,75	APPORT AVEC DROIT DE REPRISE		11 500,00	11 500,00	0,00
• Logiciels	387 344,46	311 301,93	76 042,53	119 132,17	REPORT À NOUVEAU	59 709,39	5 674,90	65 384,29	59 709,39
• Conception livres	4 500,24	4 500,24	0,00	1 153,41	RÉSULTAT	5 674,90	-74 790,51	-69 115,61	5 674,90
Immobilités corporelles	382 844,22	306 801,69	76 042,53	16 743,58	• Résultat de l'exercice		-69 115,61	-69 115,61	5 674,90
• Matériel d'activité	140 443,87	102 955,69	37 488,18	7 621,31	• Résultat de l'exercice antérieur	5 674,90	-5 674,90	0,00	0,00
• Exposition garrigues	32 288,17	24 666,86	7 621,31	7 808,18	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	159 777,00	9 500,00	169 277,00	159 777,00
• Matériel de transport	24 033,50	24 033,50	0,00	1 850,00	QUOTE-PART SUBVENTION D'INVESTISSEMENT				
• Matériel de bureau et informatique	29 412,47	16 460,01	12 952,46	7 085,40	VIRÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	-112 527,00	-30 390,97	-142 917,97	-112 527,00
• Matériel de bureau et informatique	53 008,33	36 093,92	16 914,41	0,00	TOTAL FONDS PROPRES	112 634,29	-20 890,97	34 127,71	112 634,29
• Mobilier	1 701,40	1 701,40	0,00	0,00	(I)				
Immobilités incorporelles en cours	12 452,72	-	12 452,72	0,00	EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS				
Immobilités financières	30,00	0,00	30,00	30,00	DE CRÉDIT			205 885,53	115 653,07
• Dépôts et cautionnements	30,00	0,00	30,00	30,00	• Emprunts			143 149,86	80 066,71
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	540 271,05	414 257,62	126 013,43	135 905,75	• Intérêts courus sur emprunts			300,00	1 301,01
(I)					• Crédit Mutuel - compte courant			56 271,13	30 071,57
STOCKS ET ENCOURS DE PRODUCTION	69 601,81	9 674,97	59 926,84	74 954,18	• Caisse d'Épargne			6 164,54	4 213,78
• Stocks de marchandises	69 601,81	9 674,97	59 926,84	74 954,18	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERSES			700,00	8 515,49
CRÉANCES ET COMPTES RATTACHÉS	434 683,23	0,00	434 683,23	430 773,21	• Fonds de solidarité			0,00	3 765,49
• Fournisseurs - avances et acomptes	1 653,96		1 653,96	727,44	• Emprunt adhérents			700,00	4 750,00
• Clients	214 686,29		214 686,29	267 040,61	PROVISIONS			838,91	0,00
• Clients - factures à établir	147 896,31		147 896,31	108 655,74	• Provisions pour risques et charges			838,91	0,00
• Organismes sociaux - avances	213,00		213,00	0,00	FONDS DÉDIÉS			0,00	1 000,00
• Subventions à recevoir	59 400,00		59 400,00	42 350,00	DETTES			375 335,77	341 541,99
• Etat : TVA déductible	1 631,91		1 631,91	3 912,95	• Fournisseurs			34 142,87	36 175,99
• Etat : TVA déductible sur FNP	959,92		959,92	1 373,43	• Fournisseurs - factures non parvenues			6 932,02	14 112,11
• Autres produits à recevoir	8 241,84		8 241,84	6 713,04	• Clients - avances et acomptes			60,00	0,00
DISPONIBILITÉS					• Dettes sociales et fiscales			82 889,25	73 813,74
• Crédit Mutuel - compte séjours ados					• Oeuvres sociales			86 450,00	77 906,00
• Crédit Mutuel - livret					• Congés à payer			4 966,00	6 364,00
• Caisse d'Épargne - livret					• Etat : TVA à décaisser			109 935,63	93 016,03
• Caisse					• Etat : TVA collectée			22 330,72	17 639,87
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					• Etat : TVA à régulariser			1 384,92	516,65
(II)					• Etat : impôt sur les bénéfices			1 067,00	5 453,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT					• Autres charges à payer			21 589,40	12 991,94
					PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			4 701,32	64 750,91
TOTAL ACTIF	621 589,24		621 589,24	644 095,75	TOTAL DETTES ET ASSIMILÉS			587 461,53	531 461,46
					(II)				
TOTAL PASSIF					TOTAL PASSIF			621 589,24	644 095,75

Les Ecologistes de l'Euzière

Compte de résultat 2012

CHARGES	2012	2011	PRODUITS	2012	2011
ACHATS	96 088,24	42 946,73	SERVICES ET VENTES	919 182,08	857 380,16
• Achat de livres	2 810,59	4 949,38	• Ventes de livres	87 048,66	84 401,86
• Matériel pédagogique	929,58	305,40	• Rabais, remises, ristournes accordées	-584,95	-5,42
• Etudes prestations de services	71 801,44	23 426,94	• Production stockée (livres)	-15 312,68	33 988,34
• Carburant	4 225,56	4 233,85	• Production stockée (encours)	0,00	-40 390,75
• Fournitures administratives, matériel et petit équipement	16 321,07	10 031,16	• Production immobilisée	30 726,35	68 556,94
AUTRES ACHATS ET SERVICES EXTÉRIEURS	110 382,07	163 891,87	• Articles, photos, ...	457,00	40,00
• Sous-traitance	1 967,51	2 853,03	• Etudes d'aménagement	449 215,85	426 070,76
• Crédit-bail	4 272,56	3 011,76	• Etudes interprétation	80 910,53	69 710,37
• Location immobilière	2 150,00	2 482,00	• Animation pour groupes	88 680,92	57 906,06
• Location mobilière	3 311,76	4 090,55	• Animation milieu scolaire	41 861,20	25 292,00
• Entretien et réparation	1 301,44	7 588,55	• Animation ados	49 107,00	45 215,73
• Assurance	8 151,12	17 057,16	• Formation professionnelle	78 736,87	53 167,99
• Documentation, catalogues, abonnements	867,74	385,38	• Conférences	320,00	1 013,00
• Frais de colloque et séminaire	690,00	152,00	• Refacturation frais	28 015,33	32 413,28
• Personnel mis à disposition	3 954,55	4 952,07	SUBVENTIONS ET CONVENTIONS (HORS EDITION)	147 082,09	138 187,00
• Honoraires	4 947,40	4 534,04	• Europe FEDER	38 000,00	0,00
• Promotion, foires et expos	2 447,85	3 265,67	• Dréal	10 000,00	4 000,00
• Annonces et insertions	50,00	0,00	• Ddcs	500,00	0,00
• Publications	14 214,23	56 359,57	• Conseil Régional Languedoc-Roussillon	6 240,00	37 530,00
• Déplacements, missions, frais de séjour et d'hébergement	44 637,55	40 193,61	• Conseil Général de l'Hérault	72 000,00	66 000,00
• Frais postaux et de téléphone	15 085,40	14 983,46	• Conseil Général du Gard	10 500,00	14 000,00
• Services bancaires	1 429,96	1 140,54	• CC pays de Sommières	1 000,00	0,00
• Cotisations	903,00	842,48	• Nîmes Métropole	5 000,00	0,00
IMPÔTS ET TAXES	27 384,75	19 649,00	• Ville de Montpellier	2 500,00	1 000,00
• Taxe sur les salaires	12 646,00	6 811,00	• Fondation Norauto	342,09	8 000,00
• Taxe d'apprentissage	1 666,00	2 104,00	<i>Report des ressources non utilisées</i>	1 000,00	7 657,00
• Cvae - Cfe	1 238,00	354,00	• Conseil Général de l'Hérault	1 000,00	7 657,00
• Formation professionnelle	10 931,00	10 380,00	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	19 730,17	15 542,79
• Tva non récupérable	557,44	0,00	• Droits d'auteur	2 557,26	1 943,44
• Autres impôts et taxes	346,31	0,00	• Adhésions	5 036,00	4 897,00
CHARGES DE PERSONNEL	895 240,87	758 154,90	• Mécénat	0,00	3 000,00
• Salaires bruts	613 145,24	520 602,16	• Dons	11 789,55	5 405,36
• Charges patronales	246 785,33	202 324,14	• Autres produits de gestion courante	347,36	296,99
• Congés payés	8 544,00	21 008,00	REPRISE SUR PROVISIONS	6 777,34	1 286,77
• Œuvres sociales	3 066,00	2 669,60	TRANSFERTS DE CHARGES	37 085,22	40 660,04
• Gratification stagiaires et service civique	12 874,33	9 088,00	• Etat Asp cae et service civique	28 101,38	33 901,09
• Autres charges de personnel	1 235,98	0,00	• Uniformation	8 583,84	6 339,44
• Formation du personnel	9 589,99	2 463,00	• Autres transferts de charges	400,00	419,51
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 785,68	7 341,18			
• Droits d'auteur et de reproduction	2 543,59	2 618,21			
• Pertes sur créances irrécouvrables	6 062,22	4 678,70			
• Autres charges de gestion courante	179,87	44,27			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	85 588,40	64 524,69			
• Dotation aux amortissements - immo. corporelles	18 047,63	9 763,44			
• Dotation aux amortissements - immo. incorporelles	66 701,86	50 395,77			
• Dotation pour dépréciation des immo. incorporelles	0,00	2 948,00			
• Dotation aux provisions pour risques et charges	838,91	0,00			
• Dotation aux provisions pour dépréciation des stocks	0,00	1 417,48			
ENGAGEMENTS À RÉALISER	0,00	1 000,00			
Sous-total I : CHARGES D'EXPLOITATION	1 223 470,01	1 057 508,37	Sous-total I : PRODUITS D'EXPLOITATION	1 129 856,90	1 053 056,76
• Intérêts des emprunts	6 012,32	2 346,89	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	93 613,11	4 451,61
• Agios	1 113,90	1 022,95			
Sous-total II : CHARGES FINANCIÈRES	7 126,22	3 369,84	Sous-total II : PRODUITS FINANCIERS	12,07	5,11
• Dons et libéralités	0,00	4 500,00	RÉSULTAT FINANCIER	7 114,15	3 364,73
• Valeur comptable des éléments d'actif cédés	0,00	628,25	• Produits exceptionnels	2 287,68	6 353,96
• Autres charges exceptionnelles	0,00	1 533,88	• Quote-part subvention investissement inscrite au compte de résultat	30 390,97	19 252,41
Sous-total III : CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	6 662,13	Sous-total III : PRODUITS EXCEPTIONNELS	32 678,65	25 606,37
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	32 678,65	18 944,24			
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	1 067,00	5 453,00			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (excédent)	-	5 674,90	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (perte)	69 115,61	-
TOTAL CHARGES HORS CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	1 231 663,23	1 078 668,24	TOTAL PRODUITS HORS CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	1 231 663,23	1 078 668,24
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	92 543,26	116 218,03	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	92 543,26	116 218,03
• Bénévolat valorisé	84 893,26	100 849,66	• Bénévolat valorisé	84 893,26	100 849,66
• Mise à disposition de locaux et matériel	7 650,00	15 000,00	• Mise à disposition de locaux et matériel	7 650,00	15 000,00
• Déplacements	0,00	368,37	• Déplacements	0,00	368,37
TOTAL CHARGES AVEC CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	1 324 206,49	1 194 886,27	TOTAL PRODUITS AVEC CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	1 324 206,49	1 194 886,27

Des séjours de vacances pour tous les enfants !!!

Chaque année de nombreux enfants n'ont pas la chance de pouvoir partir en séjour de vacances. Cette année, les colos des Ecolos se veulent engagées et solidaires !!!

Le constat est là, dressé par la Caisse d'Allocation Familiale, les associations caritatives, les acteurs de l'action sociale et de l'Education Populaire, mais aussi par l'Etat dont la parole est portée par Madame Fourneyron Ministre des Affaires Sociales, de la Jeunesse et de la Vie Associative.

Chaque année, de nombreux enfants n'ont pas la chance de partir en séjour de vacances, de vivre cette expérience de vie en collectivité loin de ses parents, de sa famille, de son cadre de vie quotidien. Cette expérience, qui permet de se découvrir, de grandir, de s'évader...

Pour certains partir en colos est un « luxe », car cela coûte cher entre le prix du séjour, le transport et le matériel demandé... Alors pour de nombreuses familles, il est impossible de pouvoir offrir un camp à son enfant malgré les aides mises en places, notamment par la CAF.

Au-delà de l'aspect financier viennent parfois se greffer des facteurs d'ordre familial, social, sociétal qui constituent également un frein au départ.

Alors ? On fait quoi ? On peut se dire « ben c'est pas grave, c'est pas notre problème, et puis en même temps, nos camps on les remplit bien, alors ... ».

Mouais... En même temps tout cela ça fait se poser des questions, c'est déroutant d'un point de vue éthique, moral et tout et tout. Et puis aux Ecolos on a des valeurs, on a des convictions, l'Economie Sociale et Solidaire et tout ça.

Et nous, notre social et notre solidaire, il est où ? C'est peut-être là que nous, en tant qu'association que nous pouvons contribuer à réduire cette inégalité...

Alors ça y est c'est parti, cette an-

née on innove, on franchit le pas et on met en place un partenariat avec le Secours Populaire de l'Hérault !!! Car eux aussi ils sont porteurs de sens et de valeurs et eux, c'est tous les jours qu'ils côtoient ces familles.

Dans le même temps, l'association a décidé d'investir dans du matériel (duvets 0°C, matelas autogonflants, sacs à dos, chaussures de randonnée, bottes, popottes...) qui sera prêté aux enfants qui en auront besoin, le temps du séjour. Car le « trousseau » à lui seul peut contraindre une famille à ne pas faire partir son enfant !!! Et oui, quand on est fauché, on n'a pas d'argent pour un duvet 0°C !!!

Pour cela, nous avons déposé un dossier auprès de la Fondation Nature et Découvertes pour financer l'achat de ce matériel et grâce à son aimable contribution nous allons pouvoir concrétiser cette action qui nous l'espérons, permettra à des enfants cette année et celles d'après, de partir en camp !!!

Vous pouvez vous aussi contribuer à cet effort de solidarité en déposant à l'association du matériel qui sera ensuite prêté aux enfants qui en auront besoin le temps du séjour.

Marie Emorine,
Assistante de Projets

« Lu pour vous »

Ces écoles qui rendent nos enfants heureux



Pédagogies et méthodes pour éduquer à la joie.

(Antonella VERDIANI, éditions Actes Sud).

Ecoles Steiner-Waldorf, Montessori, Freinet, pédagogie de l'escargot (mouvement slow school), vous en avez entendu parlé ?

Antonella VERDIANI, docteur en sciences de l'éducation présente, après une courte critique du système éducatif actuel, ces écoles alternatives qui fleurissent un peu partout. Un recueil d'expériences construit après un tour du monde des écoles alternatives qui rendent nos enfants heureux.

Même si de plus en plus de ces écoles osent aujourd'hui se détourner d'une conception de l'éducation imposée par l'institution, pourquoi ces écoles « nouvelles », bien que centaines pour certaines, sont-elles encore en marge du système ? Est-ce que cela fait peur aux gouvernements qui freinent le développement de ces écoles avec « des programmes à respecter » et contraintes diverses. Points communs de ces pédagogies ?

L'enfant a une place centrale dans le processus éducatif qui considère son développement global sans séparer le corps de l'esprit. Ces écoles sont le terreau d'un développement personnel où les besoins et qualités de l'enfant sont les ingrédients du programme éducatif.

Ces écoles qui élèvent les consciences partagent aussi des valeurs fortes de responsabilisation, tolérance et de paix où l'« enseignant » joue plutôt le rôle d'éducateur.

Le parallèle avec la pédagogie de projet chère aux ecolos en est une évidence !!! À lire et cultiver !!!

David Sautet,
Chargé de mission
d'études naturalistes

Séjours d'été 2013

- « Tout en Cabanes » spécial ados : 10 places disponibles.

Renseignements et inscriptions:
04 67 59 54 62
accueil@euziere.org

Lyon, du 5 au 7 mars 2013, Assises Nationales de l'EEDD*: Nous y étions !!

1200 participants, 106 bénévoles, 11 chantiers pour nourrir la réflexion et construire une stratégie nationale de développement de l'EEDD pour les années à venir. Bref retour sur ces trois journées de co-construction !

C'est bien d'éducation dont il s'agissait là. Une éducation qui s'adresse à tous, partout. Une éducation qui est facteur de changement, qui accompagne en douceur vers une transformation profonde de nos sociétés, la fameuse transition écologique, le non moins célèbre développement durable.

Comme tous les quatre ans, ces troisièmes assises de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable se sont déroulées dans une démarche de construction participative.

Eau, Climat-Energie, Santé-Environnement, Biodiversité, Alimentation, Villes et territoires durables, Consommation et production responsables, Place aux jeunes, Tous acteurs, Gouvernance, Valeurs et éthique ; 11 chantiers thématiques, comme autant de points de départ vers des propositions concrètes pour les années à venir.

Sous la coordination parfaitement huilée des organisateurs** les 1200 acteurs présents ont ainsi pu apporter leur pierre à l'édifice.

48 plans d'action et argumentaires ont été produits en direct. Onze priorités identifiées.

Côté rayonnement politique de l'événement, souhaitons que la présence de nombreux élus territoriaux et la présence de Madame Delphine BATHO, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, atteste de la volonté politique de placer l'EEDD au cœur de l'action publique. Madame BATHO a affirmé la volonté du gouvernement de « faire de l'Éducation à l'environnement une priorité nouvelle de l'action de l'État » et a également affirmé son souhait d'inscrire l'EEDD comme une priorité de la Conférence environnementale de septembre 2013 !

Télécharger le discours complet sur le site officiel du ministère (www.developpement-durable.gouv.fr)

À suivre...

Côté forme, l'alternance de temps forts a participé à la dynamique de l'événement: forum, tables rondes, groupes de travail et de pro-

Les assises ont abouti à l'élaboration de 48 plans d'action et argumentaires.

Ces propositions concrètes pour le développement de l'EEDD s'organisent autour de onze chantiers thématiques:

- Eau
- Climat et Energie
- Biodiversité
- Santé et Environnement
- Villes et Territoires Durables
- Alimentation
- Consommation et production responsable
- Place aux jeunes
- Tous acteurs
- Gouvernance
- Valeurs et éthique

Plus d'informations sur:
www.assises-eedd.org

duction, vote collectif, sans oublier les temps artistiques et festifs. Bien que très studieux, l'événement n'a en effet pas manqué de convivialité et de surprises. Musiciens, artiste plasticien, comédiens étaient au rendez-vous pour faire de ces rencontres un véritable espace de créativité « transversale ».

Xavier Lemerrier,
Emilie Lenglet,
Animateurs



Les temps forts
de l'EEDD :

- 1^{ère} Journée Européenne de l'EEDD le 4 mars 2013,
- 7^{ème} congrès mondial de l'éducation à l'environnement à Marrakech du 9 au 14 juin 2013,
- 2^{ème} Journée Européenne de l'EEDD, 2014, en Italie.

* : Education à l'Environnement vers un Développement Durable

** : CFEEDD et GRAINE Rhône-Alpes



Les mesures compensatoires c'est un sujet qui fait débat, surtout dans une asso de protection de la nature qui fait à la fois de la sensibilisation à l'environnement et du conseil aux porteurs de projet.

Doit-on et peut-on compenser nos impacts sur les milieux naturels ? Jusqu'où peut-on accompagner un porteur de projet ? Notre conseil est-il une caution ?

Mais aussi : quels sont la logique et le fonctionnement du système de mesures compensatoires ? Quelles en sont les évolutions et les limites ? Ce système est-il performant ?

Pour tenter de répondre à ces questions nous avons constitué ce dossier comme un regard croisé, d'abord au sein de notre structure, où les approches sont multiples, mais aussi avec nos partenaires des services de l'Etat et du monde de la recherche.

Thibaut Suisse,
Animateur naturaliste

Vous avez dit « Mesures compensatoires » ?

Cette formule, « les mesures compensatoires », est totalement d'actualité, notamment aux Ecologistes de l'Euzière. Pourtant c'est une notion, et même une réglementation, ancienne.

La Loi sur la Protection de la Nature du 10 juillet 1976 (votée à l'unanimité du Parlement de l'époque !) instaure les études d'impact pour les grands travaux d'aménagement.

Cette étude d'impact s'articulait autour de 4 points :

- un état initial du site sur tous les points environnementaux et socio-économiques ;
- l'analyse de l'impact du projet et de ses variantes ;
- les raisons du choix qui ont permis de retenir la variante choisie ;
- les mesures compensatoires.

Or, ce dernier chapitre a toujours été bâclé et non suivi parce que non exigé.

Avec les lois Grenelle (2010, 2011), tout a changé. Et désormais les mesures compensatoires font partie obligatoirement de tout dossier.

De quoi s'agit-il ?

Quand on étudie l'impact d'un projet (une route, un barrage, une Zone d'Activité, un remembrement...), on procède à une série de démarches qui se résument à 3 verbes : éviter, réduire, compenser.

Eviter, c'est tenter de trouver des

alternatives au projet qui soient moins impactantes : changer de tracé, diminuer les emprises, déplacer des aménagements sur des sites moins riches du point de vue paysager ou écologique.

Puis réduire : c'est-à-dire essayer de limiter les impacts en jouant sur les zones de stockage des engins et des matériaux, sur les périodes de travaux, sur les précautions en phase chantier (formation des équipes de chantier, présence d'un écologue pendant les travaux, balisages des zones à enjeux...), sur les opérations de génie écologique (installation de barrières temporaires, de clôtures, création de passages à faune, de gîtes à reptiles,...).

Enfin, quand il existe, après les mesures d'évitement et de réduction, des impacts résiduels, compenser.

C'est-à-dire mettre en oeuvre des dispositifs qui permettent de retrouver l'équivalent de ce qui va être impacté en matière d'habitats naturels, de peuplements floristiques ou faunistiques, de corridors biologiques.

Ces compensations prennent souvent la forme d'acquisitions foncières (ou de conventionnement), par le maître d'ouvrage de l'opération, de sites équivalents à ceux impactés, et s'accompagne d'une obligation de gestion durable (engagement sur 20 ans par exemple) et de mise en place de protocoles de suivis scientifiques pour vérifier si les mesures compensatoires sont efficaces. Car il y a une obligation de résultats et pas seulement de moyens.

Tout cela crée de nouvelles problématiques pour l'aménagement du territoire : coûts supplémentaires, allongement des délais, obligation



de faire des dossiers nouveaux, visés par une commission (Conseil National de Protection de la Nature), recherche de fonciers disponibles (et spéculation de la part des propriétaires, alléchés qu'ils sont par cette valeur ajoutée soudaine donnée aux espaces naturels).

Les compensations se font dans un ratio de surface qui va de 1 à 10 voire plus : un hectare impacté doit être compensé par de l'acquisition et de la gestion à long terme de 10 hectares !

Par exemple, la ligne à Grande Vitesse du contournement Nîmes/ Montpellier s'accompagne de mesures compensatoires sur 1800 hectares !, c'est-à-dire sur un territoire trois fois plus étendu que l'aménagement lui-même.

On le voit faire de véritables compensations aux impacts lourds des aménagements est une nécessité, technique et morale.

Mais il faudra garder raison en tout et faire appel autant au bon sens qu'aux textes réglementaires.

Pour que les aménagements et tout ce qu'ils ont comme conséquences (des emplois, de la qualité de vie, du logement, du développement dans les territoires...) puissent continuer d'exister.

Jean-Paul Salasse,
Directeur



Mesures compensatoires et protection de la nature : un pas en arrière ?

Des mesures pour dédommager les atteintes faites à la nature ? Ou un savant mécanisme pour organiser et cautionner la destruction de la nature sous couvert d'un « intérêt public majeur ».

Comment en est-on arrivé là ?

La loi de protection de la nature de 1976 pose les bases de notre législation concernant la prise en compte de ce patrimoine. Composée de 43 articles, elle déclare que :

« La protection des espaces naturels et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales, le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent et la protection des ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation qui les menacent sont déclarés « d'intérêt général ».

Cette loi a donné naissance, par la suite, à des listes d'espèces protégées, à la démarche d'études d'impact ainsi qu'à la création de l'outil « réserve naturelle ».

Nous allons décortiquer ici les tenants et les aboutissants des dossiers d'étude d'impact que mène le secteur études naturalistes et qui constitue une grosse part de l'activité de l'association.

CNPN

Le dossier CNPN est un dossier de dérogation à la destruction d'espèces protégées. Ce dossier doit prouver :

1 : que le projet est d'« intérêt public majeur » ;

2 : qu'il n'y a pas d'autres alternatives au projet pour limiter son impact sur la nature ;

3 : que dans le cadre de ce projet des mesures soient prises pour que le bilan de l'opération vis-à-vis de la nature soit nul voire bénéfique [sic]

Les premières études d'impacts (milieu des années 80)

Cette loi s'applique en théorie à tous afin de s'assurer de la bonne prise en compte de la nature dans les projets d'aménagement du territoire susceptibles de lui porter atteinte. Il a été défini une méthode qui permette de s'assurer que le projet d'aménagement ne porte pas atteinte aux espèces protégées. Ainsi le porteur de projet (également appelé maître d'ouvrage) confie à des structures (associations, bureaux d'étude) la réalisation de l'étude d'impact. Notre rôle est de vérifier sur le terrain la présence ou l'absence d'espèces protégées, et de mesurer l'impact éventuel du projet.

Si une étude révèle la présence d'espèces protégées et que le projet d'aménagement porte atteinte à ces espèces, le projet doit alors être revu ou abandonné afin de respecter les lois de protection de la nature.

Seulement, de très nombreux projets se confrontent à la présence d'espèces protégées qui ont décidé de vivre au mauvais endroit !!! Il fallait alors trouver une solution pour que l'aménagement du territoire soit possible.

Les études d'impacts aujourd'hui

Non content de se voir interdire la construction d'une ZAC, d'une route ou encore d'un golf, il a fallu trouver un moyen de déroger à la loi. C'est à partir de ce moment (2006) qu'apparaissent les « dossiers CNPN ».

Ces dossiers sont évalués natio-

Espèce protégée

Dans le droit français, les arrêtés relatifs aux espèces protégées interdisent en général :

- l'atteinte aux spécimens (la destruction, la mutilation, la capture, ou l'enlèvement, des animaux quel que soit leur stade de développement, et de tout ou partie des plantes) ;

- la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel ; la dégradation des habitats, et en particulier les éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée,

- la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non, des spécimens prélevés dans le milieu naturel.

nalement (par un comité d'experts indépendants, le Conseil National de Protection de la Nature qui donne un AVIS sur le dossier) ; ensuite c'est au préfet que revient la décision de suivre (ou pas !!!) l'avis émis par le CNPN).

Les mesures compensatoires

Pour illustrer le principe nous allons imaginer un projet, une ZAC par exemple, qui va se créer sur une surface de 10 ha. Au sein de cette surface, il se trouve que 9 ha sont des milieux naturels d'intérêt écologique moindre (absence d'espèce protégée), et que 1 ha

de belle garrigue ouverte constitue le lieu de vie de plusieurs espèces protégées.

La mesure compensatoire pourra par exemple proposer la restauration de 2 ha (correspondant à un ratio de compensation de 2) de garrigue à proximité du projet.

Le maître d'ouvrage va ainsi acquérir 2 ha de milieu naturel afin de garantir sur le long terme (30 ans) que cette surface ne sera pas urbanisée. Sur cette surface, des actions de gestion (débroussaillage, pâturage...) vont permettre d'« améliorer » le milieu pour le rendre (plus) favorable aux espèces protégées qui seront détruites par la ZAC.

Le bilan est positif puisque, au final, un hectare de milieu naturel de forte valeur patrimoniale détruit va conduire à la préservation de 2 ha de milieu naturel.

Les limites de l'exercice

Si on prend un peu de recul sur le mécanisme, beaucoup de questions se posent :

- dans notre exemple le bilan final est, malgré les 2 ha compensés (qui étaient déjà des milieux naturels), la destruction de 10 ha de milieux naturels. Cautionnées par des expertises écologiques, les mesures compensatoires seraient-elles au final un permis de détruire ?

- les dossiers de dérogations sont évalués principalement à travers la fenêtre des espèces protégées, et

les dossiers sont jugés à la lumière des mesures compensatoires proposées. Un dossier avec des mesures compensatoires ambitieuses et coûteuses est généralement bien perçu et reçoit l'aval du CNPN. Les mesures compensatoires sont-elles réservées aux riches ? Achète-t-on la destruction de la nature ? Et quels est le prix d'une destruction d'un hectare de garrigue ou de zone humide ? Est-ce une nouvelle forme de greenwashing ?

Quelle est la part d'indépendance des structures (associations et bureaux d'étude) réalisant les expertises écologiques ? Celles-ci travaillent pour le compte du maître d'ouvrage, qu'il serait embêtant de décevoir trop si on veut le garder comme client... surtout dans ce contexte de crise économique et de concurrence croissante dans ce domaine.

Enfin, à cela s'ajoute le rôle (seulement) consultatif du CNPN (experts réellement indépendants et assez détachés des enjeux économiques/politiques locaux) alors que la décision se prend localement par les services déconcentrés de l'Etat : la préfecture ayant le dernier mot et travaillant en étroite collaboration avec l'autorité environnementale. Quelle est l'influence des gros acteurs économiques ou politiques sur les décisions prises ?

Partant d'une bonne intention, à l'origine, les mesures compensatoires et les études d'impact, dans leur mise en œuvre, ont subi l'influence d'une société capitaliste où la logique économique prévaut bien souvent sur les enjeux sociaux et environnementaux.

Pris dans cet engrenage administratif et un système ne permettant pas une totale indépen-

dance des décideurs, les dérapages peuvent vite arriver.

Il n'est pas facile de conclure sur l'intérêt de la démarche car chaque exemple est un cas particulier et selon le regard que l'on porte, la démarche pourra être considérée comme vertueuse ou comme une instrumentalisation du système mis en place et des acteurs de la protection de la nature surtout lorsqu'il s'agit d'une association.

Le manque de recul peut parfois nous faire oublier l'approche sensible et fonctionnelle de la nature. Une vigilance de chaque instant doit être gardée pour ne pas dévier des objectifs que l'on s'est donnés et conserver/retrouver une indépendance et objectivité.

David Sautet,
Chargé de mission
d'études naturalistes

Connaissez-vous ACNAT LR ?

(Action Nature et Territoire en
Languedoc-Roussillon)

Pour répondre aux possibles défaillances du système, cette association loi 1901 a été créée dans le but d'organiser une démarche collective de veille, de protection et de défense des espaces naturels et agricoles de la région. Elle met en place une démarche collective militante au travers de plusieurs voies d'actions (participation aux réflexions sur l'aménagement du territoire, veille à la stricte application du droit de l'environnement, information du public...).

Quelques sujets d'actualité peuvent être cités ici : Le Causse d'Aumelas et ses éoliennes ; l'avenir du Parc National des Cévennes, le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie ; projet Hinterland à Poussan, le projet de ZAD golfique à Saint-Hilaire de Brethmas...

On peut retrouver ces sujets sur la toile : <http://www.acnatlr.org/>



Les mesures compensatoires dans le triptyque « Éviter, réduire, compenser »

La compensation pour atteinte à la biodiversité est-elle une démarche nouvelle et exceptionnelle ?

Dans la pratique il est effectivement encore assez rare que les impacts d'un projet fassent l'objet d'une réelle compensation.

En termes juridiques pourtant, ce n'est pas une idée nouvelle puisqu'elle figurait déjà dans la loi de protection de la nature de 1976, dans des termes qui n'ont pratiquement pas évolué jusqu'à ce jour : « Art 2 : « Les travaux et projets d'aménagement [...] doivent respecter les préoccupations d'environnement. [...]. Un décret en conseil d'Etat précise [...] le contenu de l'étude d'impact qui comprend [...] les mesures envisagées pour supprimer, réduire et si possible compenser les conséquences dommageables pour l'environnement ; [...] »

Cette nécessité de compenser les effets dommageables d'un projet ou d'un aménagement se retrouve dans différentes réglementations, comme le code forestier qui prévoit la compensation des défrichements, la loi sur l'eau qui prévoit la compensation des destructions de zones humides, ou encore, en ce qui concerne les espèces protégées, les dérogations prévues par la loi de protection de la nature de 1976, la directive oiseaux de 1979, puis la directive habitats faune flore de 1992, la réglementation relative aux ICPE, le code de l'urbanisme pour les documents de planification, les textes relatifs aux études d'impacts.

Toutefois, jusqu'à un passé récent, l'application du triptyque éviter, réduire, compenser s'est limitée, au mieux, aux 2 premières étapes, pour l'essentiel des projets d'aménagements. La 3e a commencé réellement à se renforcer

sous l'influence des dérogations pour la destruction d'espèces protégées pour des projets de nature économique et sociale, en application des directives oiseaux et habitats. C'est donc paradoxalement depuis 2006, grâce à un assouplissement des textes sur la protection des espèces, que la montée en puissance de la compensation s'est vraiment engagée dans la pratique, soit 30 ans après le vote de la loi de 1976 !

Le principe d'une mesure compensatoire est de réaliser une action positive qui contrebalance l'effet négatif d'un projet, selon trois principes : équivalence, caractère additionnel, pérennité.

La compensation suscite aujourd'hui encore des questions et des réticences, pour les acteurs de la conservation de la biodiversité et pour les aménageurs, pour des raisons schématiquement opposées. Les premiers considèrent que la compensation donne un droit à détruire. Les seconds que l'évitement d'impacts localisés à l'emprise d'un aménagement pourrait suffire à rendre négligeable l'ensemble des destructions d'habitats.

Les mesures compensatoires font l'objet de nombreuses discussions portant sur leur légitimité et leur efficacité.

La compensation est-elle un droit à détruire ?

La réponse n'est pas si simple car nous ne disposons que de très peu de recul sur ce concept, sur sa force dissuasive, malgré son existence réglementaire relativement



ancienne. Nous ne disposons pas non plus de réelle évaluation de l'efficacité écologique des mesures prescrites.

L'absence de compensation n'a, jusqu'à ce jour, pas empêché nombre de projets dommageables à la biodiversité de se faire. C'est encore le cas de la majorité des projets d'aménagement, notamment d'urbanisme, qui entraînent la consommation de milieux naturels et agricoles, sans mesures compensatoires dédiées. Mais la compensation peut aussi faussement donner l'illusion qu'il existe toujours une solution technique permettant de « réparer » la destruction de milieux naturels.

Plus largement la compensation pose de nombreuses questions

Plus largement la compensation pose de nombreuses questions, d'ordre sémantique, philosophique, pratique, technique, etc...

Sur le plan sémantique, des confusions importantes demeurent. Par exemple, les études d'impacts proposent des suivis scientifiques



sur une espèce comme une bonne compensation : ce raisonnement, appliqué au domaine médical, reviendrait à considérer qu'un thermomètre et un stéthoscope sont des médicaments ! On constate également très régulièrement dans les études de projets, des mesures compensatoires proposées sans démarche crédible d'évitement ou de réduction des impacts. La question des alternatives les moins impactantes n'est, d'une manière générale, pas suffisamment traitée ni intégrée aux phases de conception des projets.

La compensation correspond en fait à des actions de création d'habitats nouveaux (des mares par exemple), ou de restauration d'habitats dégradés (par exemple l'ouverture de garrigues suite à l'abandon de pratiques pastorales). Exceptionnellement, lorsque aucune autre action n'est efficace, elle peut consister à conserver des milieux existants, s'ils sont directement menacés.

La compensation doit bien entendu viser des habitats semblables à ceux impactés, et/ou les mêmes espèces de préférence à proximité de la zone détruite. Elle doit aussi être additionnelle par rapport aux politiques de conservation de la biodiversité et ne pas constituer un moyen détourné de pallier leurs manques de financements.

Si les principes se précisent, l'application pose toujours de nombreux problèmes pratiques. Le premier est celui de la disponibilité du foncier, que l'on recherche à proximité du projet impactant,

avec des caractéristiques écologiques semblables, et sur lequel on peut espérer apporter une plus-value efficace pour les espèces ou les habitats visés. Évidemment, il ne faut pas que cette action nuise à d'autres habitats ou espèces, ce qui suppose de bien connaître l'état initial des parcelles

compensatoires, et admettre une hiérarchisation entre certaines espèces, ou certains stades d'évolution du milieu. Enfin, la mise en œuvre de mesures compensatoires suppose de maîtriser les techniques de gestion de milieux naturels permettant d'améliorer l'état de conservation des habitats ou espèces que l'on souhaite restaurer. Sur ce point, force est de constater que c'est très rarement le cas pour les espèces concernées par des compensations aujourd'hui. La démarche est donc le plus souvent expérimentale.

Le coût de cette démarche de compensation est élevé, à la fois en temps pour faire aboutir ces actions, et financièrement. La maîtrise foncière des terrains est un poste important, puisque l'on recherche surtout l'acquisition, ou la convention sur de très longues durées. Le coût de la restauration et de l'entretien également, car pour les dérogations espèces protégées, les mesures de compensations sont visées pour des durées généralement de 20 à 30 ans. L'ingénierie nécessaire est également conséquente pour définir ces mesures, faire aboutir les prospections foncières, définir le plan de gestion et identifier un gestionnaire et des prestataires compétents pour l'appliquer.

Sur cet aspect, l'évolution est très importante actuellement, puisqu'on assiste à une professionnalisation importante de la compensation, et à l'émer-

gence de nouveaux acteurs. Traditionnellement, ce sont surtout les conservatoires d'espaces naturels qui sont identifiés comme gestionnaires compétents des compensations écologiques, ainsi que d'autres associations de protection de la nature. De plus en plus, les bureaux d'études interviennent sur ce domaine d'ingénierie et, désormais, des structures spécialisées, comme la CDC Biodiversité (filiale de la caisse des dépôts) ou Biositiv (filiale de Bouygues) investissent dans ce secteur.

Le champ de la compensation s'élargit donc progressivement.

Au départ surtout mis en œuvre pour les grandes infrastructures (routières ou ferroviaires) et les carrières, l'amélioration progressive des études d'impacts dans d'autres domaines permet à la compensation de toucher de nouveaux secteurs d'activité. C'est le cas des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque) ou de l'urbanisation (ZAC en particulier).

Cette évolution logique suscite toutefois des réticences, des critiques et des nouvelles questions sur les modalités de définition et de gestion des mesures compensatoires, sur l'élaboration des doctrines, sur la nécessité de nouveaux instruments de gestion de ces mesures (ex. banques de compensation aux USA). Le fait est : l'application de la réglementation sur la protection de la nature en matière d'aménagement a progressé, dans tous les



domaines d'activités. Mais le contexte socio-économique dégradé vient fragiliser ces acquis. Plus que jamais, c'est bien l'acceptation sociale des choix qui est au cœur de la décision publique.

En conclusion, la compensation ne peut pas être considérée comme un droit à détruire, elle contribue, lorsque les pouvoirs publics l'imposent, à mesurer une valeur : le coût de la destruction d'un habitat naturel ou d'espèce. C'est un progrès que de le faire, car le coût de la restauration de la biodiversité est systématiquement sous évalué voire considéré comme nul. Or, l'évaluation permet, lorsque les arbitrages sont fondés sur des arguments économiques, de trancher en faveur de la préservation de la biodiversité, si sa valeur économique pèse dans les choix opérationnels. Ces notions doivent encore progresser. Le coût de la compensation a, quoiqu'il en soit, pour vertu de donner toute sa valeur aux deux étapes initiales du triptyque, toujours plus efficaces écologiquement et économiquement : éviter, et réduire.

Luis De Sousa,
chargé de mission
espèces protégées, Service Nature
de la DREAL LR

La DREAL LR késako ?

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement est un service déconcentré du ministère de l'environnement (EDEATL), placé sous l'autorité du Préfet de région.

Elle intervient dans de très nombreux domaines, notamment la préservation de la biodiversité, des sites et des paysages, la lutte contre le changement climatique, la maîtrise de la demande en énergie, le développement des énergies renouvelables et des éco-technologies et l'aménagement durable des territoires.

Elle est aussi le service instructeur de l'Etat pour les dossiers réglementaires (PLU, études d'impacts...).



Le génie écologique

Apparu, entre autres, avec le développement des mesures compensatoires, ce nouveau champ de compétence est en plein développement.

Il s'agit, avec des moyens humains et techniques parfois très développés, de « recréer » ou de « restaurer » des milieux « naturels ». D'abord mis en place avec une approche d'ingénieur, en utilisant des moyens techniques lourds, ces aménagements sont de plus en plus réalisés avec une approche d'écologie, c'est-à-dire en recréant les conditions favorables à la mise en place du milieu plutôt qu'en essayant de recréer ce milieu manu militari.

« Lu pour vous »

La nature n'a pas de prix : Les méprises de l'économie verte



ATTAC, Ed. Les liens qui libèrent;
150p, 9€

Écrit par une équipe d'ATTAC qui s'est livrée ici à une analyse très critique de l'économie capitaliste néolibérale et de sa dernière tendance: l'économie verte.

Dans un premier temps, les auteurs procèdent à un historique retraçant le développement de la pensée sur l'environnement et ses traductions dans la politique, quand celle-ci est guidée par un objectif de croissance, pensée comme infinie. Du contrôle des ressources aux premières alertes écologiques, de l'offensive des biotechnologies au concept de « développement durable » puis à l'économie verte, le tableau tracé est quasi-désespérant !

Les impasses actuelles sont par la suite analysées: le climat et le marché du carbone, la biodiversité et la financiarisation de la nature avec ses mécanismes de « compensation », le pic pétrolier donnant naissance à un nouvel extractivisme, toujours plus polluant, toujours plus destructeur du tissu social.

Et enfin quelques pistes pour reprendre espoir...malgré tout!

David Sautet,
Chargé de mission
d'études naturalistes

Les mares de l'A75 à Cantagal

Un exemple de mise en oeuvre de « génie écologique »

Le dernier tronçon de 20 km de l'Autoroute A75 permet le raccordement, au niveau de Béziers-Est, avec l'autoroute A9. Les Ecologistes de l'Euzière ont été missionnés par la DRE LR pour réaliser des études complémentaires dans le cadre des procédures d'autorisation pour les dossiers loi sur l'eau. Lors des prospections de terrain, des sites de reproduction d'amphibiens ont été identifiés sur le tracé du projet : des mesures compensatoires ont donc été proposées puis mises en oeuvre avec un accompagnement technique et un suivi réguliers.

Trois mares temporaires amenées à être détruites.

Trois mares temporaires d'une surface totale de 4400 m², représentant des sites de reproduction pour 6 espèces d'amphibiens dont le Pélobate cultripède - Pelobates cultripes ont été impactées par le passage de l'A75. Deux des mares étaient à la fois eutrophisées et envahies par les massettes (*Typha* spp.) et le Souchet robuste (*Cyperus eragrostis*) et donc d'une assez faible valeur écologique. La troisième était en revanche très riche : reproduction de l'ensemble des amphibiens du site, série végétale complète de ceintures d'eau, saules, tamaris, massettes, plantes de vases exondées, characées, noncules aquatiques...



Pour compenser ces impacts et maintenir la diversité biologique du site les mesures suivantes ont été mises en place :

- création de quatre mares temporaires de substitution sur des terrains acquis par la DRE ;
- déplacement des amphibiens depuis les mares impactées vers les mares de substitution ;
- suivi sur cinq ans de l'évolution de ces opérations.

Conception de mares de substitution

La création de mares temporaires nécessite une étude préalable détaillée du fonctionnement écologique du site afin d'identifier les implantations favorables et de réaliser un cahier des charges contextualisé. Le choix des implantations tient compte à la fois de la topographie (dans l'optique d'assurer une alimentation suffisante des mares en eau de ruissellement), des habitats naturels présents (pour ne pas détruire un milieu ayant un fort intérêt écologique), de la géologie du site (en vue d'identifier d'éventuelles zones imperméables), de l'accessibilité vis-à-vis des futurs lieux de vie terrestre des amphibiens.

La juxtaposition de ces facteurs, associée à un recueil d'expériences similaires, a permis d'acquies les éléments techniques sur la conception de tels ouvrages. Une fois les implantations définies, les plans ont été conçus de manière à ce que les points d'eau s'intègrent au mieux au relief naturel.

Imperméabilisation

La question de l'imperméabilisation, artificielle ou non, a été un des éléments forts de la réalisation du cahier des charges. Malgré la présence d'un sol essentiellement argileux, le coefficient de perméabilité n'était pas connu.



La décision retenue a pris en compte quatre aspects :

- les mares détruites retenaient l'eau sans être imperméabilisées artificiellement ;
- la capacité des zones d'implantation à retenir l'eau n'était pas connue ;
- le Pélobate cultripède, espèce la plus emblématique du site, a besoin d'une période de mise en eau d'au moins 33 semaines pour accomplir son cycle de reproduction ;
- il fallait limiter le coût des travaux.

La solution retenue a été d'imperméabiliser artificiellement deux mares et de réaliser de simples cuvettes pour les deux autres, ce qui donnait l'assurance qu'au moins deux des quatre mares resteraient en eau suffisamment longtemps.

L'imperméabilisation a été faite avec une bâche en Polyéthylène Haute Densité (PEHD) d'une épaisseur de 1,5 mm. Ce type de géomembrane, à la fois très résistant et inerte au contact de l'eau, est utilisé pour la réalisation de réservoirs, bassins, centres de stockage de déchets...

Dans un premier temps, une pelle mécanique et un bulldozer ont façonné la cuvette de la mare en pentes douces (<15%). Une fois la mare profilée, une première épaisseur de feutre géotextile (0,8 mm) a été déposée dans le fond de la dépression. Puis, des bandes de géomembrane de huit mètres de large ont été placées et thermosoudées pour couvrir l'ensemble de la dépression. Une deuxième épaisseur de géotextile a été pla-

cée au dessus, jouant un rôle de protection et prenant en sandwich la bâche de PEHD.

Pour augmenter la durée de vie de la mare et assurer sa pérennité en évitant tout risque de poinçonnement de la bâche (le site étant très fréquenté par les sangliers), une couverture de béton de cinq à dix centimètres d'épaisseur recouvre le géotextile. Enfin, une couche de terre (issue du déblai), pauvre en matière organique, d'une dizaine de centimètres, recouvre le béton afin de permettre un développement rapide de la végétation.

Les travaux ont duré un mois et demi.

Une fois les mares terminées et mises naturellement en eau, une opération de plantation et d'ensemencement à partir de la végétation des mares situées sur le tracé de l'autoroute a été réalisée pour constituer rapidement des milieux favorables à la reproduction des amphibiens du site.

Après l'obtention des autorisations par arrêté préfectoral, quatre sessions de capture nocturne, pratiquées au filet troubleau, ont été menées lors d'épisodes météorologiques favorables (pluies et températures douces). Elles ont permis le déplacement de 129 amphibiens adultes et de nombreux têtards.

Suite à la création des mares de substitution, deux types de suivi sont menés :

- un suivi pendant le chantier de l'autoroute pour assurer la préservation des mares de substitution lors des travaux ;

- un suivi sur cinq ans des opérations de compensation.

Damien Ivanez,
Chargé de mission
d'études naturalistes

Evaluation des mesures compensatoires

Quels indicateurs pour l'évaluation de « l'absence de perte sèche » sur les fonctions écologiques et les services écosystémiques ?

Aux États-Unis, il existe deux régimes de mesures compensatoires pour (1) les impacts accidentels ou (2) autorisés sur les écosystèmes marins : le premier est le « Damage Assessment, Remediation and Restoration » qui est utilisé pour les impacts non autorisés (accidentels) ; le second est l'« Environmental Impact Statement » qui réglemente les impacts autorisés. Le DARR nécessite la mise en place de mesures de restauration compensatoire après les dégâts environnementaux, le second nécessite d'évaluer les techniques d'évitement, de réduction et si nécessaire la compensation des impacts découlant du projet. L'évaluation de l'efficacité de ces mesures compensatoires sur les écosystèmes marins reste rare et partielle en comparaison à ce qui est réalisé sur d'autres écosystèmes tels que les milieux humides.

Deux états américains, la Floride et la Californie, ont développé l'approche de « l'équivalence écologique » pour évaluer les impacts sur les milieux côtiers et marins. Nous tenterons ici, en nous basant sur l'exemple de la Floride une meilleure compréhension de la manière dont l'équivalence écologique doit être estimée pour pouvoir évaluer l'efficacité des mesures compensatoires pour les écosystèmes côtiers et marins en utilisant une liste d'indicateurs. Notre objectif est notamment de vérifier si les hypothèses d'équivalence sont valides et si la compensation est réelle pour l'écosystème ou la fonction écologique.

Intensité : l'indicateur de l'équivalence

Les concepts de « service écosystémique » et de « fonction

écologique » sont importants car l'utilisation de ces concepts rend possible l'évaluation de l'équivalence entre le niveau d'impact et le niveau de compensation. Les services écosystémiques sont définis comme étant « les bénéfices que la société tire des écosystèmes » le MEA (Millennium Ecosystem Assessment) propose la classification suivante pour les services écosystémiques :

- les services culturels fournissent des bénéfices sur le plan récréationnel, esthétique et culturel ;

- les services d'approvisionnement sont obtenus directement par l'exploitation des ressources naturelles ;

- les services de régulation sont obtenus à travers la régulation du fonctionnement de l'écosystème ;

- les services supports sont les fonctions écologiques primaires à la base du fonctionnement de la vie.

Dans la méthode de compensation, la principale hypothèse est que les services rendus par les écosystèmes détruits sont égaux aux gains de services rendus par les écosystèmes résultant des mesures compensatoires. Des indicateurs sont ainsi nécessaires pour évaluer l'impact et pour évaluer l'équivalence écologique entre les pertes et les gains issus du processus de compensation, de même que pour estimer les coûts associés à ces mesures compensatoires.

En milieu marin côtier jusqu'à très récemment, les indicateurs de l'équivalence écologique étaient fortement basés sur des critères sociaux, en fonctions des

logiques locales d'acteurs, afin de limiter les conflits. Les mesures compensatoires de projets touchant les petits fonds côtiers, visaient à restaurer un écosystème cible très particulier situé dans le Sud Est Floridien (entre Palm Beach et Key Largo), appelé « first bank » nurserie et nourricerie pour juvéniles. Sur les 12 projets autorisés impactant ce milieu rocheux depuis 25 ans, le but principal était de contrebalancer la perte d'attrait pour les plongeurs et les pêcheurs en créant des services écosystémiques récréationnels assurés par la biodiversité marine. Pour cette raison, les mesures compensatoires étaient souvent articulées autour de la création de récifs artificiels de types particuliers : gros blocs de roches ou grands récifs cubiques empilés. Ces récifs permettent l'implantation de poissons de grande taille, carnivores, qui ne respectent pas les critères d'équivalence écologique avec l'habitat cible d'origine plutôt adapté aux espèces juvéniles ou de petite taille. De récents suivis comparant ces types de récifs artificiels inadaptés aux écosystèmes cibles et les récifs naturels impactés mettent en évidence la non-équivalence de ces deux habitats. De plus, ces récifs artificiels inadaptés semblent attirer les principaux prédateurs des juvéniles et contribuent à la perturbation d'une fonction majeure de régulation de l'écosystème : la régulation trophique dans la communauté de poisson.

Les variables utilisées pour évaluer l'équivalence sont aussi cruciales : la richesse spécifique, la diversité, la densité, l'abondance, l'homogénéité, les principales familles constitutives, la taille des individus... Elles peuvent être utilisées pour évaluer l'équivalence écologique. Ainsi, il apparaît dans le suivi des communautés benthiques et des communautés de poissons que les communautés issues de la restauration compensatoires sont différentes des naturelles (écosystème cible).

Il est possible de conclure que même si les mesures compensatoires

sont basées sur une équivalence service pour service, les catégories de services écosystémiques compensatoires ne sont pas les mêmes que celles des écosystèmes impactés. En particulier lorsqu'il s'agit de compenser la destruction des services écosystémiques de régulation et de support par la création de services récréatifs.

Échelle de temps et taux d'escompte: l'indicateur incitatif

Un facteur important de variation dans les projets de mesures compensatoires est l'indicateur utilisé pour estimer le succès du projet. En effet, l'indicateur utilisé pour caractériser « l'amélioration des services écosystémiques » peut être basé sur des espèces à cycle de vie long ou court. Pourtant, la plupart des indicateurs choisis sont basés sur des espèces à cycle de vie court et utilisent un suivi à court terme (3 à 5 ans) pour observer la réponse écologique aux mesures de restauration.

Plusieurs programmes de suivi à long terme ont été lancés en Floride pour mesurer les effets de mesures compensatoires basées sur la création de récifs artificiels. Les deux conclusions principales de ces études sont :

- il faut du temps pour comprendre comment la restauration écologique, basée sur des mesures compensatoires, fonctionne (ou ne fonctionne pas),

- il n'existe pas de « convergence naturelle » vers un « équilibre naturel » sur des récifs artificiels inadaptés issus des mesures compensatoires.

Une autre conclusion majeure est qu'il est possible d'observer une augmentation de la similarité entre les habitats naturels et artificiels en moyenne après 5 ans et une baisse de cette similarité les cinq années suivantes. Ce qui signifie que les conclusions sur l'efficacité des mesures compensatoires et les dynamiques écologiques, de convergence ou de divergence, vont varier fortement selon la durée du suivi.

La principale hypothèse pour

expliquer la persistance de cette différence est que les récifs artificiels créés sur ce site spécifique ne reproduisent pas la structure d'un récif naturel (inadaptés pour reproduire l'écosystème cible). Une autre explication est qu'il existe une histoire du site qu'il est impossible de recréer avec une mesure compensatoire, puisque l'habitat naturel contient, intrinsèquement lié à sa structure écologique, les informations fruits d'interactions écologiques à très longs termes.

Surface : l'indicateur d'ajustement

La taille de la surface de compensation est fonction d'un coefficient d'équivalence entre les services ou fonctions écosystémiques perdus et gagnés. Ce coefficient est calculé en utilisant plusieurs variables d'entrée : le type d'habitat impacté, la méthode de compensation utilisée, le niveau d'incertitude de la réussite des mesures compensatoires. Plus l'habitat impacté est riche, plus la surface à compenser sera grande (et plus le coefficient de compensation sera élevé).

Si le projet de restauration ne remplit pas ses objectifs, il est possible de demander des mesures compensatoires complémentaires et d'investir ~20% supplémentaire du coût du projet dans une nouvelle phase de compensation.

Il est important de noter que ces coefficients sont très subjectifs et n'ont pas de bases scientifiques solides. Ils fournissent les données d'entrées qui permettent d'ajuster la taille des surfaces de compensation. Le problème est qu'augmenter la surface de compensation n'améliore pas nécessairement les chances de succès. Mais c'est malheureusement le seul paramètre sur lequel il est possible d'agir.

Dans cette procédure d'adaptation, tous les projets sont acceptés même lorsque leur chance de réussite sont très faibles. C'est la limite principale de cette méthode d'équivalence écologique : elle ne prend en compte que la surface compensée en laissant de côté la

qualité des projets.

Indicateur de coût

Le coût de la restauration peut être découpé en plusieurs catégories : le coût matériel qui est le coût de mise en œuvre physique des mesures, le coût de suivi, qui est le coût alloué à la vérification de l'efficacité des mesures et le coût administratif de conception et de supervision du projet compensatoire.

Il est facile d'évaluer ces coûts pour les impacts non autorisés puisqu'ils seront calculés après que la restauration ait été menée à bien. Par contre, l'évaluation des coûts pour un impact autorisé, résultant d'un processus d'élaboration est plus complexe.

Il ressort des observations de terrain que l'incitation économique à éviter et à réduire les impacts plutôt qu'à les compenser, ne fonctionne pas dans la réalité. La compensation est une solution plus simple pour conserver l'unité d'un projet, elle est donc préférée à l'évitement ou à la réduction. En outre, les coûts additionnels générés sont plus faciles à prendre en compte par le porteur de projet, dans son budget prévisionnel. On peut cependant souligner le fait que le système d'incitation, basé sur le coefficient d'équivalence, permet d'encourager la « restauration » puis la « création » et d'éviter la simple « protection » dans le choix des mesures à adopter.

Conclusion et discussion

Afin d'améliorer la qualité des débats sur les projets de restauration entre les différents acteurs, il serait utile de mettre en place des indicateurs de l'équivalence écologique plus détaillés.

L'utilisation de l'indicateur d'intensité fournit des informations sur l'équivalence entre les pertes dues à l'impact et les gains dus aux compensations. On peut noter que, bien que l'équivalence ne soit pas complète à ce stade, des efforts ont été faits ces dernières années, notamment par l'utilisation de nouveaux standards officiels

dans l'évaluation (les critères de ressemblance et de compensation en nature et l'équivalence fonctionnelle).

L'utilisation de l'indicateur d'échelle de temps fournit des informations sur l'efficacité des mesures. La plupart des suivis sont très brefs (autour de 3 ans) et les résultats obtenus dans ce laps de temps peuvent être insuffisants à la mise en évidence des effets nets des mesures compensatoires. Des analyses à long terme démontrent les limites intrinsèques aux mesures compensatoires, c'est-à-dire l'impossibilité de réellement compenser les dommages causés, non seulement pour la biodiversité elle-même mais aussi pour la fonctionnalité des écosystèmes.

L'utilisation de l'indicateur de surface nous permet de mieux comprendre comment il est possible d'ajuster les mesures compensatoires afin d'intégrer les limites de ces mesures, notamment par rapport aux chances de succès, au type d'habitat restauré et à la dimension du suivi à long terme.

La principale limite est que ces indicateurs sont interchangeable. Il est par exemple possible d'avoir un facteur d'intensité très faible et une grande incertitude sur le laps de temps nécessaire et de transférer ces faiblesses sur les indicateurs de surface, leur donnant ainsi un poids significatif dans les calculs d'équivalence. Dans cette situation il est à peu près impossible pour les décideurs institutionnels de refuser un projet de mesures compensatoires puisqu'il est toujours possible au porteur de projet d'augmenter la surface de compensation.

Les mesures compensatoires doivent se perfectionner au travers d'un meilleur niveau de contrôle. De plus, le coût des mesures compensatoires devient de plus en plus important ces dernières années. Malheureusement, les fonds supplémentaires alloués sont utilisés pour mettre en place toujours plus de récifs-artificiels inadaptés, clairement inappropriés

pour le type de restauration des écosystèmes détruits par les impacts autorisés. Cette approche de la démarche ERC (éviter réduire compenser) les impacts vient du fait que l'économie de la Floride est fortement dépendante du tourisme, de la plongée et de la pêche amateur. Il y a aussi un effet de « jurisprudence », puisque les projets précédents de compensation basés sur l'emploi de récifs constitués de blocs rocheux ou de cubes empilés créent un précédent « social » et « légal » qui a été partagé et collectivement accepté, alors que peu d'indices de l'efficacité de mesures compensatoires alternatives (replantation, autre types de récifs artificiels mieux adaptés...) ont été apportés.

Cependant de nombreux signes montrent que les choses commencent à changer. En premier lieu, de nombreuses possibilités de compensation sont possibles, création, restauration, mise en valeur, protection, et leur efficacité est prise en compte dans les processus d'évaluation de l'équivalence écologique. Ainsi des coefficients d'équivalence pondèrent les options qui sont présumées plus ou moins pertinentes pour la compensation. De plus les lois de l'état de Floride listent des critères simples et judicieux pour établir l'efficacité de projet de restauration compensatoire, comme notamment : la proximité, la ressemblance ou l'équivalence fonctionnelle. Enfin, on peut mentionner le fait que de nombreuses méthodes de restaurations sont maintenant testées et qu'elles pourront dans le futur améliorer l'efficacité des plans de restauration de la biodiversité et des services écosystémiques.

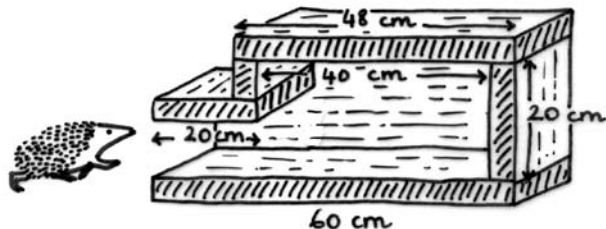
Sylvain Pioch, CEFE/CNRS,
Thibaut Suisse, Animateur nature

Deviens un « Génie écologique » !



T'es nul en math, le français te fait ronfler, l'histoire-géo te laisse perplexe... Pas de problème : deviens un « Génie écologique » !!!

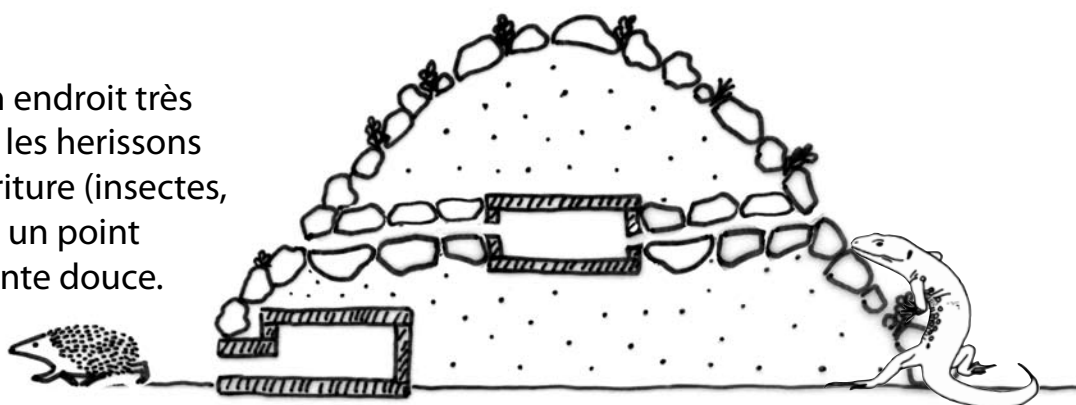
Gîte à hérisson



La liste des courses

- quelques planches
- des clous
- beaucoup de pierres
- pas mal de sable ou de terre
- de l'imagination
- du temps
- un adulte (ou un tractopelle)
- des gants de jardinage
- un marteau et une scie

Construit cet abris dans un endroit très ensoleillé, où les Lézards et les hérissons pourront trouver leur nourriture (insectes, escargots, amphibiens...) et un point d'eau peu profond et en pente douce.



Pour construire le tunnel d'accès utilise des pierres plates ou de vieilles tuiles.

Pour construire un muret en pierre sèche deux choses sont importantes :

Toujours poser le côté le plus long de la pierre vers l'intérieur du mur



et mettre les pierres en quinconce l'une au dessus de l'autre.



Droit à la différence avec les Ecologistes de l'Euzière!

Depuis bientôt deux ans, nous développons des projets de sensibilisation à la nature avec des publics en situation de handicap. Des rencontres où il faut jongler avec opportunisme et humilité !



La rencontre avec de nouveaux publics a été motivée par plusieurs éléments.

D'une part, mon expérience antérieure m'avait amenée à travailler dans un CAT (Centre d'Aide par le Travail) où j'encadrerais des personnes souffrant d'handicap mental dans leur travail. J'avais alors été surprise de leur rapport au monde et de leur sensibilité à fleur de peau. D'autre part, le premier objectif de l'association, qui s'adresse à tous les publics, est « éduquer à l'Environnement sans à priori ni dogmatisme... ». Il me semblait donc intéressant d'aller vers ce public qui avait, à ma connaissance, peu accès à ce type de découverte. Ensuite, l'arrivée de Sozic, en stage de BTSA GPN, au sein de l'association a permis de poser les premiers jalons d'un partenariat dont elle vous a parlé dans la Lettre n° 84.

L'an dernier, nous avons réalisé un projet avec le Centre de Jour d'Activité « La Capitelle ». En concertation avec le chef de service et l'éducatrice référente, nous avons décidé de faire une première année test afin de voir si cela pouvait intéresser les résidents d'aller dans la nature pour l'explorer. C'est ainsi que nous avons découvert les plantes du domaine de Restinclières, celles qui se mangent, celles qui font de la couleur, celles qui sentent bon... mais aussi découvert les petites bêtes lors d'une pêche dans le Lez. Cette année nous continuons l'exploration avec notamment une journée sur les abeilles en partenariat avec le CRST et le Syndicat apicole (GDSAH).

Bonjour, nous représentons le Centre de Jour d'Activité La Capitelle ; un atelier de jour accompagnant des personnes en situation d'han-

dicap intellectuel avec, parfois, un trouble moteur associé.

Nous aimons beaucoup travailler avec l'association des Écologistes de l'Euzière. Avec eux nous prenons conscience de l'environnement et de la richesse de la nature qui nous entoure. Nous abordons le thème de l'écologie de manière ludique : on apprend à faire des herbiers, des créations artistiques avec la nature, on pêche... Lors d'une recherche de salades sauvages nous avons trouvé des traces de sanglier que nous avons suivies. Tout le monde est d'accord pour dire : « ça change d'endroit », « on apprend plein de chose », « aime les fleurs », « se balader »... Nous aimons venir au sein des Ecologistes de l'Euzière car nous faisons des rencontres enrichissantes.

Cette année, de nouveaux projets voient le jour grâce à Jean-Pierre Dugarin, notre voisin de cour s'occupant du CRST (Centre de Ressources Sciences et Technologie). Il nous a permis de rencontrer deux nouvelles structures accueillant des enfants en situation de handicap.

L'IME (Institut Médico-Educatif) la Cardabelle, accueille des enfants ayant des handicaps moteurs avec des troubles intellectuels associés. Ils viennent quelques après-midi durant le printemps. Nous prenons un temps pour découvrir les animaux qu'élève Jean-Pierre, puis nous partons explorer la nature à proximité des locaux. Certains des enfants accueillis sont en fauteuils roulants et de ce fait l'accessibilité dans le milieu naturel est compliquée, en tout cas ne permet pas de parcourir de grandes distances. Mais cela nous permet déjà de découvrir pas mal de choses, notamment de toucher

l'écorce d'un arbre, d'observer la couleur des fleurs, de sentir leur odeur, de sentir le vent sur notre visage, de prendre le grand air. L'objectif premier est avant tout de prendre plaisir à être dehors, dans la nature de la ressentir, et petit à petit, de l'appivoiser...

Ces deux groupes, l'un constitué d'adultes et l'autre d'enfants, nous demande d'être très souple dans le déroulé de l'animation, car il faut s'adapter sur le moment à l'humeur de son groupe et aux besoins des individus. Il faut avoir plusieurs cordes à son arc pour rebondir sur ce que nous offre la nature, et sur leur centre d'intérêt du moment. Il faut séquencer au maximum les activités afin qu'ils s'approprient la consigne. Leur attention est de courte durée pour certains, d'autres ne sont intéressés que par une chose, d'autres encore ne laissent rien percevoir. Cela demande une forte écoute de son groupe.

Nous avons également établi un partenariat avec le CESDA qui accueille des adolescents déficients auditifs.

« Je suis professeure principale, responsable de l'enseignement du français et de la PSE (Prévention, Santé, Environnement) auprès de 13 jeunes déficients auditifs suivis par le CESDA 34. Ces jeunes sont regroupés dans une classe de 3^e professionnelle où le projet est de leur faire découvrir différents métiers et de les aider ainsi à valider un vrai choix d'orientation.

Dans le cadre de la PSE, j'ai monté une action de sensibilisation à l'environnement qui vise globalement à ce qu'ils prennent une place responsable dans le monde, en les

accompagnant dans une démarche de compréhension du vivant.

Nous avons bénéficié d'animations menées par les Écologistes de l'Euzière et leur pédagogie très concrète et très visuelle est pleine de justesse par rapport à ce public particulier. Après un temps théorique précis et clair, nous allons dans la nature, regarder, toucher, sentir, puis nous répondons à des questionnaires ou nous dessinons ou nous approfondissons le regard avec des loupes binoculaires. De grands moments parfaitement cadrés et pertinents. (Patricia Henocque) ».

Le domaine de Restinclières, nous permet d'accueillir les jeunes du CESDA dans un cadre sécurisé. En effet, un des points de vigilance lorsqu'on anime avec des personnes mal entendantes est d'anticiper d'éventuels dangers auxquels nous sommes habituellement avertis par le bruit (voiture, vélo, branche qui craque...). Il faut donc anticiper et faire en sorte d'être vu en permanence de son groupe pour les alerter visuellement. L'adaptation également se situe au niveau de la communication. Leur compréhension de ce qui est dit, est facilitée en lisant sur les lèvres. Il faut donc bien articuler, parler lentement, intelligiblement et être bien face à eux.

La rencontre avec ces différents groupes est à chaque fois une expérience forte, unique et très enri-

chissante. Comme le dit Louis Espinassous, ce sont des personnes singulières mais ordinaires. Ce qui nous paraît facile, logique, amusant ne l'est pas forcément pour eux et nos émerveillements ne sont pas forcément les leurs, mais c'est ce qui fait que chacune de ces rencontres est intense, riche et surtout unique. Elles bouleversent nos pratiques bien rodées d'animateur.

Les animations sont individualisées c'est-à-dire que l'on accompagne chaque personne dans son rapport à la nature et on l'aide à faire un pas vers elle. Cela est possible car les accompagnateurs prennent une part très active dans le projet et les groupes sont constitués de 5 ou 6 personnes.

Ces projets sont aussi l'occasion et le prétexte de rencontres et d'échanges entre les groupes scolaires accueillis par le CRST et les groupes en situation de handicap.

Karine de Wavrechin,
Animatrice nature



Les Rendez-vous des Garrigues Mai – Juin 2013

Pour terminer le programme du printemps 2013 des Rendez-vous des Garrigues, le Collectif des Garrigues vous invite à venir participer aux deux prochaines rencontres.

- Vendredi 31 mai de 9h30 à 17h sur le sentier des capitelles - Bernis (30)

Les usages de loisirs en garrigue : comment les différents usagers peuvent-ils partager un même espace ?

Un temps sur le terrain, croiser les regards et alimenter la réflexion sur les multiples usages de la garrigue.

- Samedi 15 juin de 9h30 à 17h sur le domaine du lac de Cécélès - Saint-Mathieu de Trévières (34)

Le montage d'un projet pastoral dans le cadre de la gestion multifonctionnelle d'une propriété privée. Louis Jamin, salarié d'Alcina et initiateur de cette dynamique de montage du projet pastoral, nous propose de découvrir son terrain de travail, le domaine du lac de Cécélès et le projet développé, dans les détails.

Pour plus d'informations sur ces rdv, merci de contacter Manon Pierrel : 04.67.59.97.34, manon.pierrel@euziere.org, www.wikigarrigue.info rubrique « Rendez-vous des Garrigues ».

Prenez note:
Mardi 19 novembre 2013, sera organisé le 5ème colloque « Garrigues, Regards Croisés » sur Montpellier.

Au programme, la présentation officielle de l'Atlas des Garrigues, une proposition de Charte. Les différentes actions menées par le Collectif des Garrigues seront à l'honneur !

L'outil pédagogique en EE : Kesako ?

Durant ma licence professionnelle et mon stage chez « Éducation Environnement 64 », j'ai eu l'occasion de travailler sur l'outil pédagogique en animation nature... Voici quelques éléments de réflexion sur le sujet.

Des définitions ...

L'outil pédagogique ? L'outil.... Pédagogique.

Selon le Petit Robert, l'outil est un « objet fabriqué qui sert à agir sur la matière, à faire un travail, en général utilisé directement par la main ou qui permet de faire un travail (ordinateurs, voitures...) »

Il nous dit aussi que le terme « pédagogie » signifie : « science de l'éducation des enfants et de la formation intellectuelle des adultes ».

Ainsi, l'outil pédagogique est utilisé par l'éducateur ou l'apprenant pour faciliter l'appréhension du sujet. L'outil pédagogique est un facilitateur entre les différents éléments du schéma « éducateur / apprenant(s) / environnement ».

... Et quelques exemples :

Animateur nature de formation (et de profession), j'ai toujours dans mon sac à dos des outils qui tendent à devenir pédagogiques.

Voici donc quelques exemples tirés de ce fameux sac pour imaginer mes propos :

Ha, des loupes, qui permettent à l'apprenant de visualiser les yeux de

l'araignée, de voir le macro-monde de la fleur, les pattes du crache-sang... bref, une extension de l'œil humain pour voir l'invisible.

Cela va de même pour les jumelles qui serviront à observer le martin-pêcheur sur sa branche de peuplier. Hé tiens, une brosse à dents... Pour laver les dents du crâne trouvé dans ce sous-bois, enlever la terre du fossile d'ammonite. La brosse à dents, extension des ongles, pour dégager, dévoiler bien des mystères naturels.

J'ai aussi une pochette avec quelques documents visuels (photographies, dessins, ...) pour imaginer ce que mon public a devant les yeux, imaginer mes propos, trouver le nom de l'oiseau, le propriétaire de l'empreinte observée, (re)connaître l'inconnu...

Et bien évidemment l'Opinel, ami fidèle, extension parfaite de la main, qui transforme la branche de frêne en flûteau.

Qu'on se le dise, l'outil ne doit pas remplacer le sujet d'observation ou d'émerveillement mais bien le compléter, l'enrichir, le révéler.

Osons sortir le nez de nos outils pour observer et nous émerveiller. Donnons la priorité au terrain, au vivant, au REEL !

C'est Louis Espinassous qui écrit dans son livre « Pour une Éducation Buissonnière » qu'il faut garder à l'esprit que l'éducateur à l'environnement est un Homme avant tout : de la chair, des muscles, des rêves, vous, toi, moi...

Il dit aussi que c'est grâce à lui que le public peut « grandir » dans la nature et qu'il est de son métier de bidouiller, de bricoler, de construire, de tester, de réfléchir, de s'approprier un outil pédagogique qui lui sera agréable et qu'il saura adapter à son public.

Pour compléter et conclure, Dominique Cottreau dit :

« Enfin, les outils du menuisier ne l'ont jamais empêché de caresser aussi son bois avec la main, et de l'écouter travailler. Il doit en aller de même pour les outils de l'éducation à l'environnement, ils ne doivent pas nous empêcher d'écouter respirer la terre, la terre matière et la terre des hommes! »

Xavier LEMERCIER
Service Civique Volontaire Secteur
Animation

Pour aller plus loin :

- Les Ecologistes de l'Euzière.
« Animature Tome1 ».
- Louis Espinassous, « Pour une Education Buissonnière », Editions Hesse
- « La Lettre du Graine Poitou-Charente n°13 ».

Des documents sont également disponibles à l'association.

Pour vous les procurer veuillez contacter Xavier Lemerrier :
xavier.lemercier@euziere.org



Remise du Label Collège Durable au collège Las Cazes

Derrière ce label, il y a en fait un travail de fond, mené par l'équipe et les élèves de ce collège en éducation prioritaire, accompagnés pendant deux ans par les animateurs des écolos.

Vendredi 29 mars, Le Conseil Général de l'Hérault conjointement avec la Direction Départementale des Services Académiques (nouvelle dénomination de l'Inspection Académique) a remis le label Collège Durable au collège Las Cazes à Montpellier.

Ce label est la reconnaissance d'une démarche qui a pour but de permettre aux collèges de l'Hérault de mettre en place un agenda 21 dans leur établissement. La finalité est de mettre en relation les différents projets de l'établissement, de mettre du lien entre les différents personnels et d'impliquer activement les élèves pour les inciter à devenir des futurs citoyens responsables.

Les Ecolos (en l'occurrence Manuel Ibanez et surtout Karine de Wavrechin) ont accompagné ce collège pendant deux ans afin de leur apporter méthodologie, organisation et structuration des projets mis ou à mettre en place autour des questions du Développement Durable.

Ce collège en zone d'éducation prioritaire fourmille d'idées, de projets (dont certains menés également en partenariat avec l'UM2, le monde est petit...).

L'équipe, aussi bien d'enseignants, de personnels administratifs et techniques ont su s'approprier la démarche et construire ensemble le plan d'actions de leur agenda 21 et lui donner vie.

Depuis l'an dernier, le collège participe à la semaine du Développement Durable début avril, afin de valoriser ses actions et de proposer à l'ensemble des élèves, professeurs et habitants du quartier des informations sur le développement durable via des animations et projections de films.

Cette remise de label vient consacrer l'investissement sans failles de ces deux années et les encourage à continuer dans cette voie. Lors de la remise du label, en présence d'élus, de responsables académiques, de partenaires, des personnels et des élèves du collège, l'ensemble des acteurs de ce projet à chaudement félicité les Ecolos pour la qualité de leur accompagnement et pour leur implication.

Karine de Wavrechin,
Animatrice,
Jean Burger,
Administrateur



Le DEJEPS,
un diplôme dans lequel nous sommes particulièrement investis

La deuxième promotion du DEJEPS « Développements de projets, territoires et réseaux » va bientôt démarrer.
Inscriptions: jusqu'au 15 juin
Sélections: 24,25 juin et 23 septembre
Formation: du 14 octobre 2013 au 10 octobre 2014 à Mèze (34)

Cette formation se déroule en alternance entre des cours en centre et un projet professionnel à mener au sein d'une structure. La précédente promotion a vu 100 % des stagiaires être en situation d'emploi, 6 mois après l'obtention de leur diplôme.

Luc David,
Responsable du secteur formation

Pour les inscriptions et les demandes de renseignements :

Association Le Merlet
20, rue Pelet de la Lozère
30270 Saint-Jean du Gard
Tél : 09.71.28.96.54
- 06.33.43.49.13 Email :
le.merlet@wanadoo.fr

Pour demander un entretien personnalisé contacter

Claudette FARENG :
04 67 51 00 53

Didier MASSOT :
06.82.17.15.49





Le monde des abeilles

Les abeilles sont souvent des insectes qui vivent en colonie (ou société), une ruche peut contenir des dizaines de milliers d'individus. En France il y a environ 1000 espèces d'abeilles sauvages mais une seule domestiquée (*Apis mellifera*).

Origines d'*Apis mellifera*
(la plus commune et la seule domestique)

L'espèce *Apis mellifera* vient d'Afrique d'où elle a essaimé deux fois, une première vague de migration vers l'ouest en Europe, une seconde (voire plusieurs) vers l'est, l'Asie et l'Europe orientale.

Utilité des abeilles

Les abeilles ne font pas vivre seulement les apiculteurs mais l'humanité toute entière. Ce sont elles qui font la pollinisation, et donc font vivre les plantes.

Menaces

Malheureusement, les abeilles sont menacées. Les abeilles subissent depuis une dizaine d'années des pertes importantes dans toutes les régions du monde.

Les causes ne sont pas encore parfaitement établies mais les apiculteurs estiment que les produits phytosanitaires utilisés par l'agriculture intensive affaiblissent (voire tuent) les abeilles qui ont alors plus de mal à lutter contre les maladies (ex: nosébose) et parasitoses (ex: varroa).

De plus la durée de vie des reines est passée de 4 ans il y a quelques décennies à moins de 2 ans maintenant (probablement à cause de la nourriture polluée). Les disparitions ont atteint de 50% à 90% des populations selon les endroits de la planète. La disparition des abeilles met de nombreux écosystèmes et agrosystèmes en danger.

L'hybridation par des importations d'abeilles d'autres espèces, moins adaptées à notre environnement, a rendu les abeilles locales plus fragiles.

Carte d'identité d'*Apis mellifera*

nom latin: *Apis mellifera*.
noms français : abeille européenne, avette ou mouche à miel
taille de: la reine : 16 à 20mm.
des ouvrières : 12 à 15mm.
des mâles: 14 à 18mm.

Macéo Bouchlaguem,
Stagiaire de 3^{ème}

Les volcans

Je suis élève de 3^{ème} au collège Jeu de Mail à Montpellier et j'ai fait mon stage en entreprise dans l'association Les Écologistes de l'Euzière.

J'ai choisi de parler des volcans car ils m'impressionnent beaucoup et que je voulais en savoir plus sur eux.

La constitution des volcans

Les deux sortes de volcans

La surface de la terre est partagée en 15 plaques (les plaques tectoniques), elles bougent, se séparent, se rencontrent et quand cela arrive des séismes et/ou du volcanisme peuvent se manifester.

Il y a deux grandes sortes de volcans: les volcans effusifs et les volcans explosifs.

- les volcans effusifs se manifestent par des éruptions où la lave est fluide et s'écoule facilement. Exemple le Piton de la Fournaise (l'île de la Réunion).

- les volcans explosifs se manifestent par des émissions de lave pâteuse qui finit par exploser sous la pression

des gaz et parfois donne des nuées ardentes. Exemple le Vésuve (Italie) ou la Montagne pelée (Martinique).

Il y a aussi des types de volcans intermédiaires.

Quand la lave ou les produits de l'explosion refroidissent, ils forment des roches qui peuvent s'accumuler et atteindre des milliers de mètres d'épaisseur formant ainsi des cônes volcaniques pouvant constituer des montagnes ou des îles.

Les volcans du Salagou

Dans le Languedoc-Roussillon au lac du Salagou, le volcan de l'Escandorgue a recouvert de lave une grande partie des ruffes (roche rouge) laissant des orgues basaltiques, quelques cheminées



volcaniques et des incrustations dans les fissures de la roche rouge.

Le volcan du Salagou a été en activité il y a 2,2 à -1,4 million d'années. Il ne reste maintenant qu'une partie que l'on nomme la neck, c'est un bout de la cheminée par où sortait la lave. Il y a aussi le dyke et le bout de la montagne, le sure, ce sont des morceaux de lave qui n'ont pas disparu.

Juliette,
Stagiaire de 3^{ème}

Calendrier de nos activités

Pour plus de renseignements, consulter notre calendrier sur notre site :
www.euziere.org (rubrique calendrier en ligne)
ou téléphoner au : 04 67 59 54 62.

MAI

25 mai : Plantes messicoles
Lussan (30)
Adventices, "mauvaises herbes",
ou marqueurs de biodiversité ?
Comment les reconnaître ? Sortie
organisée avec La Garance
voyageuse.
Rendez-vous à 14h hameau de La
Lègue, au lieu-dit plaine de Camellié
(5km au Nord de Lussan, 30).

25 et 26 mai: «Les 24 heures de la
biodiversité» - Prades le Lez (34)
Venez participer à un inventaire
de la nature au Domaine de
Restinclières. Animation ouverte à
tous les âges.

Dimanche 26 mai : Le Ponant,
rencontre du fleuve et de la mer, La
Grande Motte (34)
16h-18h. Visite organisée par
l'Office du tourisme, Payant, sur
inscription au :
04 67 56 42 00

JUIN

1^{er} juin : «Goûtez la Géologie et
visite d'une carrière» - Villeneuve
Les Maguelone (34)
Un atelier pour découvrir la géologie
grâce à des crêpes, bonbons et
autres gâteaux... Vous pourrez
également visiter une des carrières
de Villeneuve les Maguelone.
Rendez-vous de 9 h à 18 h. Sur
inscription auprès de Lafarge au:
04 67 51 60 92.

7 au 9 juin: «La Comédie du Livre »
Montpellier (34)
Retrouvez l'association sur son stand
à l'occasion de la 28^{ème} édition
de ce salon placé sous le signe de
l'Algérie.

Samedi 8 juin: sortie «La forêt de
chênes verts»* - Viols en Laval
(34)

La chênaie verte occupe une
grande surface des territoires
méditerranéens. Quelle est son
histoire? Comment la gérer du point
de vue du naturaliste, du forestier,
du berger, de la collectivité ?

Rendez-vous à 9h30 sur le parking
à l'entrée du Domaine du Mas de
Roussières.

Inscription souhaitée au :
04 67 59 54 62

15 juin: Rendez-vous des
Garrigues « Montage d'un projet
pastoral dans le cadre de la gestion
multifonctionnelle d'une propriété
privée» - Saint Mathieu de Trévières
(34)

Rendez-vous de 9 h30 à 17 h au
Lac de Cécélès.

Renseignements auprès de Manon
Pierre: 04 67 59 97 34.

29 juin : Des hommes, des
terrasses... et des oignons.
L'histoire vraie de l'oignon doux
des Cévennes (34) :

Recherche, expérimentation,
génétique, production et marché.
Visite guidée par les responsables
de la coopérative "Oignon doux
des Cévennes".

Inscription avant le 22 juin.

JUILLET

6 juillet : À la rencontre des
libellules de la Buège (SB)

Rendez-vous à 10h devant la
maison de pays à Saint-Jean-de-
Buège (34). Prévoir un pique-nique
et des chaussures pouvant aller
dans l'eau.

Tous les dimanches de juillet
2013 : sortie Le Ponant, rencontre
du fleuve et de la mer, La Grande
Motte (34)

18h-20h. Payant et sur inscription
obligatoire au 04 67 56 42 00

Samedi 20 juillet: sortie « La vie
au bord de l'eau»* - Prades le Lez
(34)

En plein été l'eau fraîche du Lez
permet une vie foisonnante et
variée. Rendez-vous à 15 h sur le
parking à l'entrée du Domaine de
Restinclières.

AOUT

Tous les dimanches du mois d'août
2013 : Le Ponant, rencontre du
fleuve et de la mer, La Grande
Motte (34)

Payant et sur inscription obligatoire
au 04 67 56 42 00

SEPTEMBRE

Dimanche 15 septembre: sortie «Les
fruits d'automne»* - Claret (34)

La fin de l'été est la saison des fruits.
Ceux dégustés depuis longtemps par
les premiers habitants: cynorrhodons,
mûres, ou baies de genièvre.
Mais aussi toutes ces délicieuses
inventions qui explosent, s'envolent
ou s'agrippent.

Rendez-vous à 14h sur le parking à
l'entrée du Domaine du Mas Neuf.
Inscription souhaitée au :
04 67 59 54 62

Dimanche 29 septembre: sortie
«Une forêt méditerranéenne»
Claret (34)

A la découverte d'une forêt
méditerranéenne, de sa structure et
de son histoire passée avec l'homme.
Qu'est-ce qui caractérise une forêt ?
Quelle différence avec une pelouse ?
Y trouve-t-on les mêmes espèces ?
Rendez-vous à 14 h sur le parking à
l'entrée du Domaine du Mas Neuf.
Inscription souhaitée au :
04 67 59 54 62

* Programme organisé par le Département
et coordonné par COOPERE 34, Réseau
départemental d'Education à l'Environnement.